



15 novembre 2023

(23-7714)

Page: 1/56

**Comité des subventions et des  
mesures compensatoires**

Original: anglais

## **SUBVENTIONS**

### NOUVELLE NOTIFICATION COMPLÈTE AU TITRE DE L'ARTICLE XVI:1 DU GATT DE 1994 ET DE L'ARTICLE 25 DE L'ACCORD SUR LES SUBVENTIONS ET LES MESURES COMPENSATOIRES

UNION EUROPÉENNE

#### *Addendum*

L'addendum ci-après à la notification de l'Union européenne, daté du 14 juillet 2023 et reçu à cette même date, porte sur les programmes de subventions du **Danemark**.

---

---

**Table des matières**

<b>1 PROGRAMMES DE SOUTIEN DES REVENUS .....</b>	<b>5</b>
1.1 Refinancement des prêts hypothécaires pour les exploitations agricoles.....	5
<b>2 MESURES VISANT À COMPENSER LES PERTES DUES AUX DOMMAGES CAUSÉS À LA PRODUCTION AGRICOLE OU AUX MOYENS DE PRODUCTION .....</b>	<b>6</b>
2.1 Lutte contre les maladies animales; dédommagements pour l'abattage d'animaux ou la destruction d'aliments pour animaux dans le cadre du programme de lutte .....	6
2.2 Soutien aux petits abattoirs .....	7
<b>3 RECHERCHE .....</b>	<b>8</b>
3.1 Financement d'organismes publics de recherche agricole et halieutique .....	8
<b>4 MESURES GÉNÉRALES.....</b>	<b>9</b>
4.1 Fonds Promille et Fonds d'aide à la production .....	9
4.2 Aide au développement des produits agricoles et des produits halieutiques .....	9
<b>5 PROGRAMME D'ORIGINE COMMUNAUTAIRE.....</b>	<b>10</b>
5.1 Programme danois de développement rural pour 2000-2006 .....	10
5.1.1 Agriculture respectueuse de l'environnement .....	10
5.2 Programme danois de développement rural pour 2007-2013 .....	11
5.2.1 Innovation et développement dans les secteurs de l'agriculture primaire et de la sylviculture .....	11
5.2.2 Investissements dans les méthaniseurs .....	12
5.2.3 Qualité des produits alimentaires – Mise au point/participation/commercialisation.....	13
5.2.4 Production extensive sur les terres agricoles et conversion à l'agriculture biologique.....	14
5.2.5 Agriculture respectueuse de l'environnement .....	15
5.2.6 Préservation par pâturage ou coupe sur les pâtures et les sites naturels .....	15
5.2.7 Dons à des entreprises privées pour des projets relatifs aux zones humides .....	16
5.2.8 Dons pour les projets relatifs aux zones humides.....	17
5.2.9 Dons pour les projets municipaux concernant le phosphore dans les zones humides.....	17
5.2.10 Dons pour les projets de l'État relatifs aux zones humides .....	18
5.2.11 Dons pour des projets Natura 2000 portant sur la promotion de l'hydrologie naturelle.....	19
5.2.12 Projets relatifs à la nature et à l'environnement.....	20
5.2.13 Mise en place d'une végétation améliorant le paysage et le biotope, y compris des plantes d'abri.....	20
5.2.14 Ressources phytogénétiques.....	21
5.2.15 Nouveaux emplois en zone rurale.....	22
5.3 Programme danois de développement rural pour 2014-2020 .....	23
5.3.1 Écotecnologies .....	23
5.3.2 Soutien aux investissements dans l'agriculture biologique .....	23
5.3.3 Promotion des produits biologiques.....	24
5.3.4 Agriculture biologique .....	25
5.3.5 Préservation des pâturages et des espaces naturels.....	26

5.3.6 Dons pour les zones humides aménagées.....	26
5.3.7 Dons pour les projets municipaux relatifs aux zones humides .....	27
5.3.8 Dons pour les projets municipaux concernant le phosphore dans les zones humides.....	28
5.3.9 Dons pour les projets de l'État relatifs aux zones humides.....	28
5.3.10 Dons pour des projets Natura 2000 portant sur le défrichement des zones envahies et la préparation pour la mise en pâturage .....	29
5.3.11 Dons pour des projets Natura 2000 portant sur la promotion de l'hydrologie naturelle.....	30
5.3.12 Habitats pour les espèces de l'annexe IV .....	31
5.3.13 Projets d'espaces naturels sur les terres cultivées.....	31
5.3.14 Mise en place d'une végétation améliorant le paysage et le biotope, y compris des plantes d'abri.....	32
5.3.15 Projets de pâturage dans les exploitations entourées de zones tampons.....	33
5.3.16 Mesure LEADER (groupes d'action locale), Programme danois de développement rural .....	33
5.3.17 Boisement des terres privées.....	34
5.3.18 Biodiversité forestière .....	35
5.3.19 Sylviculture durable.....	36
5.3.20 Réglementation ciblée concernant l'azote.....	37
5.3.21 Développement des entreprises .....	38
<b>6 AUTRES PROGRAMMES .....</b>	<b>39</b>
6.1 Programme en faveur du bien-être animal.....	39
6.2 Mesures visant à améliorer la production de miel.....	39
6.3 Conservation des ressources zoogénétiques et phytogénétiques.....	40
6.4 Reboisement après déracinement par le vent.....	41
6.5 Dons pour les forêts privées préservées .....	42
6.6 Exonération de la taxe sur les eaux usées – producteurs de sucre.....	43
6.7 Habitats cohérents dans les sites Natura 2000 .....	44
6.8 Dons pour les haies et les taillis.....	44
6.9 Indemnisation de la mise en réserve de terres et de l'entretien des zones humides aménagées.....	45
6.10 Extensification des sols riches en carbone.....	46
<b>7 PÊCHE.....</b>	<b>47</b>
7.1 Programmes danois du FEAMP (Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche) pour 2014-2020.....	47
7.1.1 Investissements dans la transformation des produits à base de poisson.....	47
7.1.2 Investissements dans les navires de pêche .....	47
7.1.3 Élaboration et mise en œuvre de plans de production et de commercialisation dans le secteur de la pêche.....	48
7.1.4 Mesure LEADER (groupes d'action locale), Fonds danois pour les affaires maritimes et la pêche.....	49
7.1.5 Investissements dans l'aquaculture.....	50
7.2 Autres programmes .....	51

7.2.1 Organisations internationales du secteur de la pêche (CIEM, Eurofish, etc.).....	51
7.2.2 Gestion des pêches dans les cours d'eau, les lacs et les eaux côtières.....	51
7.2.3 Exonération de la taxe sur les eaux usées – industrie de la pêche .....	52
7.2.4 Aide aux jeunes pêcheurs .....	53
7.2.5 Indemnisation des pêcheurs de hareng et de cabillaud dans la mer Baltique.....	54
7.2.6 Indemnisation des pêcheurs d'anguille en eau de mer.....	54
<b>8 MINISTÈRE DES AFFAIRES ECCLÉSIASTIQUES.....</b>	<b>55</b>

## 1 PROGRAMMES DE SOUTIEN DES REVENUS

### 1.1 Refinancement des prêts hypothécaires pour les exploitations agricoles.

1. Titre du programme de subventions en français et en danois

Refinancement des prêts hypothécaires pour les exploitations agricoles.

*Refinansieringsordningen for landbruget.*

2. Période sur laquelle porte la notification

	2020	2021	2022
	Millions de DKK		
Restitutions UE	0,0	0,0	0,0
Financement national	0,0	0,0	0,0

3. Objectif général et/ou objet de la subvention

Alléger les coûts de financement à la charge des agriculteurs par le réaménagement des prêts en cours, qui sont remplacés par de nouveaux prêts à long terme et à faible taux d'intérêt.

4. Fondement et législation

Loi n° 372 du 11 juillet 1988.

Crédits ouverts au titre de la Loi de finances, paragraphe 24.24.44.

5. Forme de la subvention

Nouveaux prêts hypothécaires à faible taux d'intérêt (représentant environ 2/3 du taux d'intérêt sur les prêts hypothécaires ordinaires) ou prêts indexés.

6. À qui et comment la subvention est accordée

La subvention correspond à 15%, 25% ou 30% de l'indexation annuelle du prêt, selon le taux d'endettement du requérant au moment du dépôt de la demande.

7. Montant de la subvention

Aucune estimation n'est disponible.

8. Durée de la subvention

Aucune estimation n'est disponible. Date limite pour le dépôt des demandes: 15 décembre 1989.

9. Données statistiques permettant d'évaluer les effets de la subvention sur le commerce

Ce programme n'a pas d'effets sur le commerce.

## 2 MESURES VISANT À COMPENSER LES PERTES DUES AUX DOMMAGES CAUSÉS À LA PRODUCTION AGRICOLE OU AUX MOYENS DE PRODUCTION

### 2.1 Lutte contre les maladies animales; dédommagements pour l'abattage d'animaux ou la destruction d'aliments pour animaux dans le cadre du programme de lutte

1. Titre du programme de subventions en français et en danois

Lutte contre les maladies animales; dédommagements pour l'abattage d'animaux ou la destruction d'aliments pour animaux dans le cadre du programme de lutte.

Maladies animales. Dédommagement pour l'abattage d'animaux ou la destruction d'aliments pour animaux au titre d'un programme de lutte.

*Erstatninger ved nedslagning af dyr og andre udgifter ved bekæmpelsesforanstaltninger mm.*

2. Période sur laquelle porte la notification

	2020	2021	2022
	<b>Millions de DKK</b>		
Restitutions UE	0,6	0	0
Financement national	1 962,9	959,8	3 332,3

3. Objectif général et/ou objet de la subvention

Le programme vise à lutter contre les maladies animales graves.

4. Fondement et législation

Ordonnance n° 420 du 5 avril 2022. Crédits ouverts au titre de la Loi de finances, paragraphe 24.32.14.10.

5. Forme de la subvention

Don/restitution.

6. À qui et comment la subvention est accordée

Un dédommagement est versé au demandeur pour l'abattage d'animaux ou la destruction d'aliments pour animaux dans le cadre du programme de lutte contre les maladies animales graves et les salmonelles zoonotiques. Un dédommagement est versé en partie pour couvrir le manque à gagner résultant de l'abattage de tous les animaux d'une exploitation.

7. Montant de la subvention

Montant total de la subvention nationale et des restitutions de l'UE.

8. Durée de la subvention

1<sup>er</sup> janvier 2002.

9. Données statistiques permettant d'évaluer les effets de la subvention sur le commerce

Aucune incidence sur le commerce.

## 2.2 Soutien aux petits abattoirs

### 1. Titre du programme de subventions en français et en danois

Soutien aux petits abattoirs.

*Støtte til små slagterier.*

### 2. Période sur laquelle porte la notification

	2020	2021	2022
	<b>Millions de DKK</b>		
Restitutions UE	0	0	0
Financement national	10,4	10,8	9,1

### 3. Objectif général et/ou objet de la subvention

Le programme est mis en œuvre pour soutenir les petits abattoirs eu égard à l'ordonnance nationale en vigueur.

### 4. Fondement et législation

Ordonnance n° 2642 28. Décembre 2021. Crédits ouverts au titre de la Loi de finances, paragraphe 24.32.45.10.

### 5. Forme de la subvention

Dons.

### 6. À qui et comment la subvention est accordée

L'expression petits abattoirs s'entend d'abattoirs dont les inspections sont effectuées au titre de l'ordonnance nationale en vigueur concernant le paiement des inspection de produits alimentaires, d'aliments pour animaux et d'animaux vivants, etc. (l'ordonnance relative au paiement), dernièrement au titre de l'Ordonnance n° 54 du 19 janvier 2023, et dans lesquels sont abattus au maximum 35 000 unités d'animaux par an. L'aide est accordée de manière continue et proportionnelle aux entreprises admissibles, en fonction de la consommation des ressources de l'autorité de contrôle.

### 7. Montant de la subvention

Montant total de la subvention nationale.

### 8. Durée de la subvention

1<sup>er</sup> janvier 2002.

### 9. Données statistiques permettant d'évaluer les effets de la subvention sur le commerce

Aucune incidence sur le commerce.

### 3 RECHERCHE

#### 3.1 Financement d'organismes publics de recherche agricole et halieutique

1. Titre du programme de subventions en français et en danois

Conseils scientifiques dans les domaines alimentaire, agricole et halieutique pour les autorités.

*Forskningbaseret myndighedsbetjening.*

2. Période sur laquelle porte la notification

	2020	2021	2022
	<b>Millions de DKK</b>		
Restitutions UE	0,0	0,0	0,0
Financement national	651,9	508,2	439,6

3. Objectif général et/ou objet de la subvention

L'objectif du programme de conseils scientifiques dans les domaines alimentaire, agricole et halieutique est de promouvoir des politiques, une réglementation et un développement qui soient fondés sur des connaissances scientifiques, compte dûment tenu de la nécessité d'une utilisation et d'une gestion durables des ressources terrestres et aquatiques. La priorité est donnée aux questions relatives à l'environnement, à la qualité et à la sécurité sanitaire des produits alimentaires, à la préservation des végétaux, et à la santé et au bien-être des animaux. Les conseils fournis sont fondés sur des recherches universitaires.

En 2007, les instituts de recherche publics bénéficiaires ont fusionné avec les universités danoises, qui sont désormais les seules bénéficiaires.

4. Fondement et législation

Crédits ouverts au titre de la Loi de finances, paragraphes 24.34.10.10, 24.34.10.20, 24.34.10.40, 24.34.20.20, 24.34.20.30, 24.34.20.40, 24.34.20.50, 24.34.20.60 et 24.34.20.70.

5. Forme de la subvention

Dons.

6. À qui et comment la subvention est accordée

Universités spécifiques sur la base d'estimations annuelles.

7. Montant de la subvention

Il n'existe aucun lien entre le don et les unités de production.

8. Durée de la subvention

Programmes permanents fondés sur des estimations annuelles.

9. Données statistiques permettant d'évaluer les effets de la subvention sur le commerce

Sans objet.



## 4 MESURES GÉNÉRALES

### 4.1 Fonds Promille et Fonds d'aide à la production

1. Titre du programme de subventions en français et en danois

Fonds Promille et Fonds d'aide à la production.

*Promille – og produktionsafgiftsfonde.*

2. Période sur laquelle porte la notification

	2020	2021	2022
	Millions de DKK		
Restitutions UE	0,0	20,0	15,0
Financement national	270,0	291,0	306,0

3. Objectif général et/ou objet de la subvention. Fondement et législation. Forme de la subvention. À qui et comment la subvention est accordée. Montant unitaire de la subvention ou, dans les cas où cela n'est pas possible, montant total ou montant annuel budgétisé de la subvention

Les Fonds Promille sont financés par le produit recyclé de la taxe sur les pesticides. Le Fonds pour une agriculture biologique est aussi financé par des crédits nationaux. Ces fonds servent en partie à subventionner les différents fonds d'aide (fonds professionnels).

Les Fonds d'aide à la production, dont les recettes proviennent des subventions des Fonds Promille et de prélèvements fiscaux à la production, servent à financer des activités telles que la promotion des ventes, la recherche, la vulgarisation, l'enseignement.

La notification N597/2008, la notification SA.38773 (2014/N) et la Loi de finances, paragraphe 24.24.51, constituent les dispositions régissant les Fonds Promille et les Fonds d'aide à la production.

4. Durée de la subvention

Ce système existe depuis 1978 et fait l'objet d'une budgétisation annuelle. Les budgets sont approuvés par le Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche et doivent satisfaire à toutes les prescriptions légales tant nationales qu'européennes. Ce programme est permanent.

5. Données statistiques permettant d'évaluer les effets de la subvention sur le commerce

Aucun renseignement pertinent n'est disponible.

### 4.2 Aide au développement des produits agricoles et des produits halieutiques

1. Titre du programme de subventions en français et en danois

Aide au développement des produits agricoles et des produits halieutiques.

*Lov om fremme af innovation, forskning og udvikling m.v.*

Remplacé en 2010 par:

Programme de développement vert et de démonstration, et autres activités de recherche nationales et internationales.

*Lov om tilskud til Grønt Udviklings – og Demonstrationsprogram samt forskellige nationale og internationale forskningsaktiviteter mv.*

2. Période sur laquelle porte la notification

	2020	2021	2022
	Millions de DKK		
Restitutions UE	0,0	0,0	0,0
Financement national	299,8	185,0	153,6

3. Objectif général et/ou objet de la subvention

Ce programme a pour but de promouvoir la démonstration, l'innovation et la recherche-développement dans les secteurs de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche.

4. Fondement et législation

Loi n° 1502 du 27 décembre 2009. Crédits ouverts au titre de la Loi de finances, paragraphes 24.33.02.10, 24.33.02.20 et 24.33.02.45.

5. Forme de la subvention

Dons.

6. À qui et comment la subvention est accordée

L'aide peut être accordée aux producteurs, aux entreprises et aux instituts de recherche sur la base d'une évaluation au cas par cas des propositions soumises et des coûts effectifs encourus pour la mise en œuvre du projet. L'aide est fournie conformément aux règles de l'UE relatives à l'aide d'État en faveur de la recherche-développement, qui prévoient différentes intensités d'aide en fonction de la nature du projet, des activités de projet ainsi que de la taille du bénéficiaire.

L'aide est remboursable si les résultats des projets sont commercialement viables et sont exploités.

7. Montant de la subvention

-

8. Durée de la subvention

Depuis le 20 juillet 2010. Programme en cours.

9. Données statistiques permettant d'évaluer les effets de la subvention sur le commerce

Sans objet.

**5 PROGRAMME D'ORIGINE COMMUNAUTAIRE****5.1 Programme danois de développement rural pour 2000-2006****5.1.1 Agriculture respectueuse de l'environnement**1. Titre du programme de subventions en français et en danois

Agriculture respectueuse de l'environnement.

*Miljøvenlige jordbrugsforanstaltninger.*

2. Période sur laquelle porte la notification

	2020	2021	2022
	Millions de DKK		
Restitutions UE	15,6	11,7	6,7
Financement national	5,2	3,9	2,2

3. Objectif général et/ou objet de la subvention. Fondement et législation. Forme de la subvention. À qui et comment la subvention est accordée. Montant unitaire de la subvention ou, dans les cas où cela n'est pas possible, montant total ou montant annuel budgétisé de la subvention

Encourager la culture extensive respectueuse de l'environnement et réduire les risques de pollution des eaux souterraines.

Programme permanent. La période budgétaire en cours (cofinancement de l'UE) s'achève en 2006.

Fondement juridique: Loi n° 338 du 17 mai 2000. Règlement (CE) n° 1257/1999 du Conseil. Crédits ouverts au titre de la Loi de finances, paragraphe 24.23.03.30.

4. Durée de la subvention

-

5. Données statistiques permettant d'évaluer les effets de la subvention sur le commerce

Ce programme n'a pas d'effets sur le commerce.

**5.2 Programme danois de développement rural pour 2007-2013****5.2.1 Innovation et développement dans les secteurs de l'agriculture primaire et de la sylviculture**1. Titre du programme de subventions en français et en danois

Innovation et développement dans les secteurs de l'agriculture primaire et de la sylviculture.

*Innovation og udvikling i primært jordbrug og skovbrug.*

2. Période sur laquelle porte la notification

	2020	2021	2022
	Millions de DKK		
Restitutions UE	0,0	1,0	0,0
Financement national	0,0	1,0	0,0

3. Objectif général et/ou objet de la subvention. Fondement et législation. Forme de la subvention. À qui et comment la subvention est accordée. Montant unitaire de la subvention ou, dans les cas où cela n'est pas possible, montant total ou montant annuel budgétisé de la subvention

Ce programme de soutien vise à promouvoir des entreprises agricoles et des domaines forestiers durables grâce à l'élaboration et à l'application de nouvelles technologies, tout en réduisant les effets indésirables sur la société environnante.

Les technologies efficaces sur le plan environnemental représentent un domaine de croissance doté d'un potentiel considérable en matière d'emploi et d'exportation. Le fait de promouvoir et soutenir le partage des connaissances ainsi que les incitations à utiliser de nouvelles technologies efficaces pour résoudre les problèmes environnementaux et lancer de nouvelles productions peuvent aider les secteurs agricole, sylvicole et alimentaire à rester compétitifs.

Fondement juridique: Loi n° 316 du 31 mars 2007 (Programme de développement rural).

Forme de la subvention: Dons.

Crédits ouverts en 2014 et 2015 au titre de la Loi de finances, paragraphe 24.23.03.12. Crédits ouverts en 2016 au titre de la Loi de finances, paragraphe 24.23.03.16.

4. Durée de la subvention

Durée du programme: 2007-2013.

5. Données statistiques permettant d'évaluer les effets de la subvention sur le commerce

Aucun renseignement pertinent n'est disponible.

## 5.2.2 Investissements dans les méthaniseurs

1. Titre du programme de subventions en français et en danois

Investissements dans les méthaniseurs.

*Investeringer i biogasanlæg.*

2. Période sur laquelle porte la notification

	2020	2021	2022
	Millions de DKK		
Restitutions UE	0,1	0,0	0,1
Financement national	0,1	0,0	0,1

3. Objectif général et/ou objet de la subvention

L'objectif est de promouvoir la production de biogaz. Utiliser l'agriculture en tant que fournisseur d'énergie a une incidence positive sur la comptabilité verte. Le gouvernement favorisera la mise en place de conditions optimales pour développer davantage le rôle de l'agriculture en tant que fournisseur d'énergie. Grâce aux initiatives à l'horizon 2020 relevant de la croissance verte en matière de biogaz et de combustion du fumier, le gouvernement prévoit que le taux d'utilisation du fumier pour la production d'énergie passera de 5% en 2008 à 50% en 2020.

4. Fondement et législation

Loi n° 293 du 27 mars 2012. Crédits ouverts au titre de la Loi de finances, paragraphe 24.23.03.19.

5. Forme de la subvention

Dons.

6. À qui et comment la subvention est accordée

Propriétaires ou membres d'un ménage agricole (sur les exploitations agricoles), ou entreprises et coopératives en dehors de l'agriculture (en dehors des exploitations agricoles ; usines). Jusqu'à 30% des dépenses admissibles peuvent être remboursées.

7. Montant de la subvention

-

8. Durée de la subvention

Durée du programme: 2007-2013. Le programme relatif au biogaz a débuté en 2010 et les dernières demandes ont été déposées en 2012.

9. Données statistiques permettant d'évaluer les effets de la subvention sur le commerce

Aucun renseignement pertinent n'est disponible.

**5.2.3 Qualité des produits alimentaires – Mise au point/participation/commercialisation**1. Titre du programme de subventions en français et en danois

Qualité des produits alimentaires – Mise au point/participation/commercialisation.

*Fødevarekvalitet – udvikling/deltagelse/markedsføring.*

2. Période sur laquelle porte la notification

	2020	2021	2022
	Millions de DKK		
Restitutions UE	0,0	0,0	0,0
Financement national	0,0	0,0	0,0

3. Objectif général et/ou objet de la subvention. Fondement et législation. Forme de la subvention. À qui et comment la subvention est accordée. Montant unitaire de la subvention ou, dans les cas où cela n'est pas possible, montant total ou montant annuel budgétisé de la subvention

Ce programme de soutien favorise la mise au point de produits alimentaires de qualité spéciale, la familiarisation avec ces produits et la promotion de leurs ventes.

Il est axé sur des programmes d'étiquetage des produits de qualité.

Ce programme d'aide vise à promouvoir la connaissance et les ventes de produits alimentaires de qualité afin de répondre à la demande des consommateurs et de positionner ces produits alimentaires sur le marché mondial en tant que produits spéciaux de valeur élevée. Un autre objectif est de créer une gamme plus large de produits dotés d'une marque de qualité, de sorte que les consommateurs puissent avoir le choix et que les producteurs acquièrent un nouveau facteur de compétitivité.

Fondement juridique: Loi n° 316 du 31 mars 2007 (Programme de développement rural). Règlement (CE) n° 1698/2005.

Forme de la subvention: Dons.

Crédits ouverts au titre de la Loi de finances, paragraphes 24.23.03.17 et 24.21.02.66.

4. Durée de la subvention

Durée du programme: 2007-2013.

5. Données statistiques permettant d'évaluer les effets de la subvention sur le commerce

Aucun renseignement pertinent n'est disponible.

### 5.2.4 Production extensive sur les terres agricoles et conversion à l'agriculture biologique

1. Titre du programme de subventions en français et en danois

Production extensive sur les terres agricoles et conversion à l'agriculture biologique.

*Ekstensiv produktion på landbrugsjord og omlægning til økologisk drift.*

2. Période sur laquelle porte la notification

	2020	2021	2022
	<b>Millions de DKK</b>		
Restitutions UE	0,1	0,0	0,0
Financement national	0,0	0,0	0,0

3. Objectif général et/ou objet de la subvention. Fondement et législation. Forme de la subvention. À qui et comment la subvention est accordée. Montant unitaire de la subvention ou, dans les cas où cela n'est pas possible, montant total ou montant annuel budgétisé de la subvention

Ce programme de soutien vise à protéger l'environnement aquatique, à protéger et à améliorer l'état des écosystèmes et du biotope sur les terres agricoles, et à promouvoir la production agricole biologique.

Il comporte deux sous-programmes (qui peuvent être combinés pour une même parcelle de terre).

*Conversion à la production agricole biologique*

Un soutien est apporté pour la conversion à l'agriculture biologique sous la forme d'une subvention régionale annuelle, à un taux de soutien fixe par hectare sur cinq ans. Les coûts de conversion à l'agriculture biologique supportés par les agriculteurs sont les plus élevés durant les deux premières années du processus. Le taux de soutien annuel est donc fixé à un niveau plus élevé pour les deux premières années que pour les trois dernières années.

*Production extensive sur les terres agricoles*

Un soutien est apporté pour l'agriculture extensive sous la forme d'une subvention régionale annuelle, à un taux de soutien fixe par hectare sur cinq ans. Les requérants doivent soit se conformer aux règles de la production agricole biologique, soit s'engager à ne pas utiliser de produits phytopharmaceutiques et à limiter l'usage d'azote. Une autre condition est qu'il leur faut établir des plans d'épandage d'engrais et tenir des comptes concernant l'utilisation d'engrais.

Fondement juridique: Loi n° 316 du 31 mars 2007 (Programme de développement rural).

Forme de la subvention: Dons.

Crédits ouverts au titre de la Loi de finances, paragraphe 24.23.03.45.

4. Durée de la subvention

Durée du programme: 2007-2013.

5. Données statistiques permettant d'évaluer les effets de la subvention sur le commerce

Aucun renseignement pertinent n'est disponible.

### 5.2.5 Agriculture respectueuse de l'environnement

1. Titre du programme de subventions en français et en danois

Agriculture respectueuse de l'environnement (production extensive sur les terres agricoles).

*Miljøvenlige jordbrugsforanstaltninger.*

2. Période sur laquelle porte la notification

	2020	2021	2022
	Millions de DKK		
Restitutions UE	11,1	0,0	0,0
Financement national	3,7	0,0	0,0

3. Objectif général et/ou objet de la subvention. Fondement et législation. Forme de la subvention. À qui et comment la subvention est accordée. Montant unitaire de la subvention ou, dans les cas où cela n'est pas possible, montant total ou montant annuel budgétisé de la subvention

Encourager la culture extensive respectueuse de l'environnement (promouvoir la biodiversité) et réduire les risques de pollution de l'eau et de l'environnement.

Programme permanent. La période budgétaire en cours (cofinancement de l'UE) s'achève en 2020.

Fondement juridique: Loi n° 236 du 31 mars 2004. [Règlement \(CE\) n° 1698/2005 du Conseil concernant le soutien au développement rural par le Fonds européen agricole pour le développement rural \(Feader\).](#)

Crédits ouverts au titre de la Loi de finances, paragraphe 24.23.03.30.

4. Durée de la subvention

Durée du programme: 2007-2013 (certains ont pu débuter en 2000-2006). Engagements financiers allant jusqu'à 20 ans après cette date (entretien de l'extensification permanente des zones humides).

5. Données statistiques permettant d'évaluer les effets de la subvention sur le commerce

Ce programme n'a pas d'effets sur le commerce.

### 5.2.6 Préservation par pâturage ou coupe sur les pâtures et les sites naturels

1. Titre du programme de subventions en français et en danois

Préservation par pâturage ou coupe sur les pâtures et les sites naturels.

*Pleje ved afgræsning eller slæt af græs – og naturarealer.*

2. Période sur laquelle porte la notification

	2020	2021	2022
	Millions de DKK		
Restitutions UE	0,1	0,0	0,0
Financement national	0,0	0,0	0,0

3. Objectif général et/ou objet de la subvention. Fondement et législation. Forme de la subvention. À qui et comment la subvention est accordée. Montant unitaire de la subvention ou, dans les cas où cela n'est pas possible, montant total ou montant annuel budgétisé de la subvention

Ce programme de soutien vise à protéger l'environnement aquatique en réduisant la lixiviation de l'azote et du phosphore dans le milieu aquatique, et à limiter l'utilisation de produits phytopharmaceutiques.

Un autre but visé est de protéger et d'améliorer l'état des écosystèmes et du biotope dans les zones agricoles et sur les sites naturels.

Un soutien est apporté pour la préservation des pâtures et des sites naturels par pâturage ou coupe dans des zones qui sont désignées conformément à des lignes directrices spécifiques. Ce soutien prend la forme d'une subvention régionale annuelle versée dans le cadre d'accords quinquennaux à des taux de soutien fixes. Il peut être destiné à des zones géographiques spéciales ou à des projets portant sur de vastes pâtures ou sites naturels géographiquement contigus.

Fondement juridique: Loi n° 316 du 31 mars 2007 (Programme de développement rural).

Forme de la subvention: Dons.

Crédits ouverts au titre de la Loi de finances, paragraphe 24.23.03.30.

4. Durée de la subvention

Durée du programme: 2007-2013.

5. Données statistiques permettant d'évaluer les effets de la subvention sur le commerce

Aucun renseignement pertinent n'est disponible.

### 5.2.7 Dons à des entreprises privées pour des projets relatifs aux zones humides

1. Titre du programme de subventions en français et en danois

Dons à des entreprises privées pour des projets relatifs aux zones humides.

*Tilskud til private virksomheder m.fl. til vådområdeprojekter.*

2. Période sur laquelle porte la notification

	2020	2021	2022
	Millions de DKK		
Restitutions UE	0,3	0,3	0,3
Financement national	0,1	0,1	0,1

Le programme n'accepte aucune nouvelle demande depuis le 3 novembre 2012.

3. Objectif général et/ou objet de la subvention. Fondement et législation. Forme de la subvention. À qui et comment la subvention est accordée. Montant unitaire de la subvention ou, dans les cas où cela n'est pas possible, montant total ou montant annuel budgétisé de la subvention

Ce programme de soutien vise à protéger et à améliorer l'environnement aquatique et les conditions naturelles en réduisant la lixiviation de l'azote et du phosphore dans le milieu aquatique, et à limiter l'utilisation de produits phytopharmaceutiques.

Fondement juridique: Loi n° 216 du 31 mars 2007 (Programme de développement rural).



Forme de la subvention: Dons.

Crédits ouverts au titre de la Loi de finances, paragraphe 24.23.03.35.

4. Durée de la subvention

Durée du programme: 2007-2013.

5. Données statistiques permettant d'évaluer les effets de la subvention sur le commerce

Aucun renseignement pertinent n'est disponible.

### 5.2.8 Dons pour les projets relatifs aux zones humides

1. Titre du programme de subventions en français et en danois

Dons pour les projets municipaux relatifs aux zones humides.

*Tilskud til vådområdeprojekter.*

2. Période sur laquelle porte la notification

	2020	2021	2022
	Millions de DKK		
Restitutions UE	11,3	1,7	4,5
Financement national	3,8	0,6	1,5

3. Objectif général et/ou objet de la subvention. Fondement et législation. Forme de la subvention. À qui et comment la subvention est accordée. Montant unitaire de la subvention ou, dans les cas où cela n'est pas possible, montant total ou montant annuel budgétisé de la subvention

Ce programme de soutien vise à protéger et à améliorer l'environnement aquatique et les conditions naturelles en réduisant la lixiviation de l'azote et du phosphore dans le milieu aquatique, et à limiter l'utilisation de produits phytopharmaceutiques.

Fondement juridique: Loi n° 216 du 31 mars 2007 (Programme de développement rural).

Forme de la subvention: Dons.

Crédits ouverts au titre de la Loi de finances, paragraphe 24.23.03.34.

4. Durée de la subvention

Durée du programme: 2007-2013.

5. Données statistiques permettant d'évaluer les effets de la subvention sur le commerce

Aucun renseignement pertinent n'est disponible.

### 5.2.9 Dons pour les projets municipaux concernant le phosphore dans les zones humides

1. Titre du programme de subventions en français et en danois

Dons pour les projets municipaux concernant le phosphore dans les zones humides.

*Tilskud til kommunale projekter vedrørende fosforvådområder.*

2. Période sur laquelle porte la notification

	2020	2021	2022
	Millions de DKK		
Restitutions UE	1,6	0,0	0,0
Financement national	0,5	0,0	0,0

Le programme a démarré en avril 2012.

3. Objectif général et/ou objet de la subvention. Fondement et législation. Forme de la subvention. À qui et comment la subvention est accordée. Montant unitaire de la subvention ou, dans les cas où cela n'est pas possible, montant total ou montant annuel budgétisé de la subvention

Ce programme de soutien vise à protéger et améliorer l'environnement aquatique et les conditions naturelles en réduisant la lixiviation du phosphore dans le milieu aquatique.

Fondement juridique: Loi n° 216 du 31 mars 2007 (Programme de développement rural).

Forme de la subvention: Dons.

Crédits ouverts au titre de la Loi de finances, paragraphe 24.23.03.39.

4. Durée de la subvention

Durée du programme: 2007-2013.

5. Données statistiques permettant d'évaluer les effets de la subvention sur le commerce

Aucun renseignement pertinent n'est disponible.

**5.2.10 Dons pour les projets de l'État relatifs aux zones humides**1. Titre du programme de subventions en français et en danois

Dons pour les projets de l'État relatifs aux zones humides.

*Tilskud til statslige vådområdeprojekter.*

2. Période sur laquelle porte la notification

	2020	2021	2022
	Millions de DKK		
Restitutions UE	1,6	1,2	0,0
Financement national	0,5	0,4	0,0

Le programme a débuté en août 2012.

3. Objectif général et/ou objet de la subvention. Fondement et législation. Forme de la subvention. À qui et comment la subvention est accordée. Montant unitaire de la subvention ou, dans les cas où cela n'est pas possible, montant total ou montant annuel budgétisé de la subvention

Ce programme de soutien vise à protéger et à améliorer l'environnement aquatique et les conditions naturelles en réduisant la lixiviation de l'azote et du phosphore dans le milieu aquatique, et à limiter l'utilisation de produits phytopharmaceutiques.

Fondement juridique: Loi n° 216 du 31 mars 2007 (Programme de développement rural).

Forme de la subvention: Dons.

Crédits ouverts au titre de la Loi de finances, paragraphe 24.23.03.29.

4. Durée de la subvention

Durée du programme: 2007-2013.

5. Données statistiques permettant d'évaluer les effets de la subvention sur le commerce

Aucun renseignement pertinent n'est disponible.

**5.2.11 Dons pour des projets Natura 2000 portant sur la promotion de l'hydrologie naturelle**

1. Titre du programme de subventions en français et en danois

Dons pour des projets Natura 2000 portant sur la promotion de l'hydrologie naturelle.

*Tilskud til Natura 2000-projekter om etablering af naturlige vandstandsforhold.*

2. Période sur laquelle porte la notification

	2020	2021	2022
	Millions de DKK		
Restitutions UE	0,0	0,0	0,0
Financement national	0,0	0,0	0,0

Le programme a débuté en mars 2012.

3. Objectif général et/ou objet de la subvention. Fondement et législation. Forme de la subvention. À qui et comment la subvention est accordée. Montant unitaire de la subvention ou, dans les cas où cela n'est pas possible, montant total ou montant annuel budgétisé de la subvention

Ce programme de soutien vise à accorder des subventions à des investissements non productifs pour favoriser les conditions naturelles pour ce qui est du niveau de l'eau, ce qui peut aider à maintenir ou améliorer l'état de conservation des habitats dans des sites hydrologiques Natura 2000 spécialement désignés.

Fondement juridique: Loi n° 216 du 31 mars 2007 (Programme de développement rural).

Forme de la subvention: Dons.

Crédits ouverts au titre de la Loi de finances, paragraphe 24.23.03.31.

4. Durée de la subvention

Durée du programme: 2007-2013.

5. Données statistiques permettant d'évaluer les effets de la subvention sur le commerce

Aucun renseignement pertinent n'est disponible.

### 5.2.12 Projets relatifs à la nature et à l'environnement

1. Titre du programme de subventions en français et en danois

Projets relatifs à la nature et à l'environnement.

*Natur – og miljøprojekter.*

2. Période sur laquelle porte la notification

	2020	2021	2022
	<b>Millions de DKK</b>		
Restitutions UE	0,4	0,0	0,1
Financement national	0,0	0,0	0,0

3. Objectif général et/ou objet de la subvention. Fondement et législation. Forme de la subvention. À qui et comment la subvention est accordée. Montant unitaire de la subvention ou, dans les cas où cela n'est pas possible, montant total ou montant annuel budgétisé de la subvention

Ce programme vise à :

- promouvoir la gestion des terres agricoles, des zones forestières et des sites naturels dans le respect de l'environnement et de la nature;
- préserver et promouvoir la diversité biologique du paysage danois;
- promouvoir l'établissement et la gestion de zones humides;
- préserver et promouvoir le patrimoine environnemental, naturel et culturel;
- améliorer les ressources de loisirs dans les zones rurales;
- promouvoir le bien-être du bétail en pâture dans le cadre de la préservation de la nature et du paysage;
- accroître les possibilités de tirer parti du patrimoine environnemental, naturel et culturel dans un contexte commercial.

Ce programme de soutien peut porter sur plusieurs types de projets, y compris des projets intégrés servant aussi plusieurs des objectifs susmentionnés.

Fondement juridique: Loi n° 216 du 31 mars 2007 (Programme de développement rural).

Forme de la subvention: Dons.

Crédits ouverts au titre de la Loi de finances, paragraphe 24.23.03.37.

4. Durée de la subvention

Durée du programme: 2007-2013.

5. Données statistiques permettant d'évaluer les effets de la subvention sur le commerce

Aucun renseignement pertinent n'est disponible.

### 5.2.13 Mise en place d'une végétation améliorant le paysage et le biotope, y compris des plantes d'abri

1. Titre du programme de subventions en français et en danois

Mise en place d'une végétation améliorant le paysage et le biotope, y compris des plantes d'abri.

*Etablering af landskabs – og biotopforbedrende beplantning, herunder læplantninger.*

2. Période sur laquelle porte la notification

	2020	2021	2022
	Millions de DKK		
Restitutions UE	0,0	0,0	0,0
Financement national	0,0	0,0	0,0

Le programme s'est achevé en 2016.

3. Objectif général et/ou objet de la subvention. Fondement et législation. Forme de la subvention. À qui et comment la subvention est accordée. Montant unitaire de la subvention ou, dans les cas où cela n'est pas possible, montant total ou montant annuel budgétisé de la subvention

La mise en place d'une végétation améliorant le paysage et le biotope contribuera à augmenter la proportion de petits biotopes et à accroître la valeur paysagère des exploitations agricoles.

La végétation peut à la fois offrir des conditions de vie favorables à la faune et la flore naturelles et accroître l'attrait des zones rurales pour le public.

Fondement juridique: Loi n° 216 du 31 mars 2007 (Programme de développement rural).

Forme de la subvention: Dons.

Crédits ouverts au titre de la Loi de finances, paragraphe 24.23.03.37.

4. Durée de la subvention

Durée du programme: 2007-2013.

5. Données statistiques permettant d'évaluer les effets de la subvention sur le commerce

Aucun renseignement pertinent n'est disponible.

**5.2.14 Ressources phylogénétiques**1. Titre du programme de subventions en français et en danois

Ressources phylogénétiques.

*Plantegenetiske resources.*

2. Période sur laquelle porte la notification

	2020	2021	2022
	Millions de DKK		
Restitutions UE	0,0	0,0	0,0
Financement national	0,0	0,0	0,0

3. Objectif général et/ou objet de la subvention. Fondement et législation. Forme de la subvention. À qui et comment la subvention est accordée. Montant unitaire de la subvention ou, dans les cas où cela n'est pas possible, montant total ou montant annuel budgétisé de la subvention

Ce programme vise à protéger les ressources phylogénétiques en apportant un soutien pour les projets destinés à préserver et promouvoir l'utilisation durable de ressources phylogénétiques danoises anciennes qu'il y a lieu de protéger.

Fondement juridique: Loi n° 316 du 31 mars 2007 (Programme de développement rural).

Forme de la subvention: Dons.

Crédits ouverts au titre de la Loi de finances, paragraphe 24.23.03.40.

4. Durée de la subvention

Durée du programme: 2007-2013.

5. Données statistiques permettant d'évaluer les effets de la subvention sur le commerce

Aucun renseignement pertinent n'est disponible.

### 5.2.15 Nouveaux emplois en zone rurale

1. Titre du programme de subventions en français et en danois

Nouveaux emplois en zone rurale.

*Attraktive levevilkår og nye arbejdspladser i landdistrikter.*

2. Période sur laquelle porte la notification

	2020	2021	2022
	Millions de DKK		
Restitutions UE	20,7	0,0	0,0
Financement national	0,0	0,0	0,0

3. Objectif général et/ou objet de la subvention. Fondement et législation. Forme de la subvention. À qui et comment la subvention est accordée. Montant unitaire de la subvention ou, dans les cas où cela n'est pas possible, montant total ou montant annuel budgétisé de la subvention

Ce programme de soutien vise à renforcer la structure industrielle dans les zones rurales en créant de nouveaux emplois au niveau local et à améliorer la qualité de vie dans les zones rurales.

Le développement économique des zones rurales consiste pour l'essentiel à établir un lien logique entre le logement et les emplois, de sorte que les familles qui touchent un revenu trouvent un intérêt à s'installer à l'extérieur des petites et des grandes villes. Un soutien est apporté pour les projets facilitant la création d'emplois locaux en zone rurale. Le soutien visant à améliorer la qualité de vie a pour but de contribuer à ce que les populations vivant en zone rurale aient accès à une série de services de base spécifiques – installations de loisirs et attractions culturelles, transports et technologies de l'information et de la communication.

Fondement juridique: Loi n° 316 du 31 mars 2007 (Programme de développement rural).

Forme de la subvention: Dons.

Crédits ouverts au titre de la Loi de finances, paragraphe 24.23.03.49.

4. Durée de la subvention

Durée du programme: 2007-2013.

Date limite pour le dépôt des demandes: 2021.

5. Données statistiques permettant d'évaluer les effets de la subvention sur le commerce

Aucun renseignement pertinent n'est disponible.

### 5.3 Programme danois de développement rural pour 2014-2020

#### 5.3.1 Écotecnologies

1. Titre du programme de subventions en français et en danois

Écotecnologies.

*Miljøteknologi.*

2. Période sur laquelle porte la notification

	2020	2021	2022
	Millions de DKK		
Restitutions UE	83,3	40,3	19,2
Financement national	11,4	9,6	3,1

3. Objectif général et/ou objet de la subvention. Fondement et législation. Forme de la subvention. À qui et comment la subvention est accordée. Montant unitaire de la subvention ou, dans les cas où cela n'est pas possible, montant total ou montant annuel budgétisé de la subvention

Ce programme de subvention vise à affecter les investissements dans les nouveaux processus et technologies pour les exploitations agricoles et réduire les effets sur l'environnement et le climat de la production agricole primaire.

Fondement juridique: Loi n° 807 du 11 mars 2014 (Programme de développement rural).

Forme de la subvention: Dons.

Crédits ouverts au titre de la Loi de finances, paragraphes 24.23.03.12 et 24.23.03.14.

4. Durée de la subvention

Durée du programme: 2014-2020.

5. Données statistiques permettant d'évaluer les effets de la subvention sur le commerce

Aucun renseignement pertinent n'est disponible.

#### 5.3.2 Soutien aux investissements dans l'agriculture biologique

1. Titre du programme de subventions en français et en danois

Soutien aux investissements dans l'agriculture biologique.

*Økologisk investeringstøtte.*

2. Période sur laquelle porte la notification

	2020	2021	2022
	Millions de DKK		
Restitutions UE	4,1	3,5	1,0
Financement national	1,0	0,3	0,2

3. Objectif général et/ou objet de la subvention. Fondement et législation. Forme de la subvention. À qui et comment la subvention est accordée. Montant unitaire de la subvention ou, dans les cas où cela n'est pas possible, montant total ou montant annuel budgétisé de la subvention

L'objectif est de soutenir les investissements dans les nouvelles technologies dans les exploitations biologiques, d'accroître la superficie consacrée à l'agriculture biologique et d'augmenter la production biologique dans la production porcine, le secteur de l'élevage, le secteur des fruits et légumes, la production végétale et le secteur des œufs et de la volaille.

Fondement juridique: Loi n° 807 du 11 mars 2014 (Programme de développement rural).

Forme de la subvention: Dons.

Crédits ouverts au titre de la Loi de finances, paragraphe 24.23.03.13.

4. Durée de la subvention

Durée du programme: 2014-2020.

5. Données statistiques permettant d'évaluer les effets de la subvention sur le commerce

Aucun renseignement pertinent n'est disponible.

### 5.3.3 Promotion des produits biologiques

1. Titre du programme de subventions en français et en danois

Promotion des produits biologiques.

*Økologifremme.*

2. Période sur laquelle porte la notification

	2020	2021	2022
	<b>Millions de DKK</b>		
Restitutions UE	0,6	0,0	0,0
Financement national	1,3	0,0	0,0

3. Objectif général et/ou objet de la subvention. Fondement et législation. Forme de la subvention. À qui et comment la subvention est accordée. Montant unitaire de la subvention ou, dans les cas où cela n'est pas possible, montant total ou montant annuel budgétisé de la subvention

Ce programme de soutien vise à promouvoir la production et la commercialisation d'aliments biologiques par le développement des compétences dans le domaine des services d'alimentation. Le développement des compétences vise à actualiser les connaissances des participants à l'égard des aliments biologiques, en particulier pour inciter les cantines publiques et privées à utiliser des aliments biologiques. Le programme de promotion des produits biologiques permet le financement des projets de transfert de connaissances dans les secteurs de l'agriculture et de l'alimentation.

Fondement juridique: Loi n° 807 du 11 mars 2014 (Programme de développement rural).

Forme de la subvention: Dons.

Crédits ouverts au titre de la Loi de finances, paragraphe 24.23.03.17.



4. Durée de la subvention

Durée du programme: 2014-2020.

Date limite pour le dépôt des demandes: 2021.

5. Données statistiques permettant d'évaluer les effets de la subvention sur le commerce

Aucun renseignement pertinent n'est disponible.

**5.3.4 Agriculture biologique**1. Titre du programme de subventions en français et en danois

Agriculture biologique – soutien du secteur.

*Økologisk arealtilskud.*

2. Période sur laquelle porte la notification

	2020	2021	2022
	Millions de DKK		
Restitutions UE	186,4	309,1	178,8
Financement national	62,1	103,0	59,6

3. Objetif général et/ou objet de la subvention. Fondement et législation. Forme de la subvention. À qui et comment la subvention est accordée. Montant unitaire de la subvention ou, dans les cas où cela n'est pas possible, montant total ou montant annuel budgétisé de la subvention

Cette aide est accordée pour faciliter la conversion et améliorer les conditions de l'agriculture biologique.

Fondement juridique: Arrêté n° 80 du 30 janvier 2015 tel que modifié par l'Arrêté n° 546 du 31 mai 2016. Portant application du Règlement (UE) n° 1305/2013 relatif au soutien au développement rural par le Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader). Loi n° 766 du 19 juin 2017 relative au développement rural. L'aide est soumise à deux conditions: l'exploitation doit être entièrement convertie à l'agriculture biologique dans les quatre ans suivant le début de la conversion, et ce mode de production doit être maintenu pendant au moins cinq ans.

L'aide est accordée:

Aux exploitations pratiquant l'agriculture biologique, pendant cinq ans. Une subvention de base de 870 DKK pour toutes les superficies consacrées à l'agriculture biologique aussi bien pendant qu'après la conversion est versée chaque année par hectare. En outre, une subvention de 1 200 DKK pour la conversion à la production biologique (deux ans) est versée chaque année par hectare. Des primes supplémentaires sont versées pour des mesures spécifiques (production végétale à faible utilisation d'engrais et production de fruits/baies).

La prime de conversion à l'agriculture biologique, qui s'élève à 7 750 DKK au total en moyenne (en fonction des primes additionnelles) pour cinq ans, est versée par tranches annuelles dégressives (les versements les plus importants étant effectués pendant la période de conversion). Crédits ouverts au titre de la Loi de finances, paragraphe 24.23.03.44.

4. Durée de la subvention

Durée du programme: 2014-2020. Engagements financiers allant jusqu'à cinq ans après cette date.

5. Données statistiques permettant d'évaluer les effets de la subvention sur le commerce

Ce programme n'a pas d'effets sur le commerce.

**5.3.5 Préservation des pâturages et des espaces naturels**1. Titre du programme de subventions en français et en danois

Préservation des pâturages et des espaces naturels par la mise en pâturage et le fauchage.

*Pleje af græs – og naturarealer.*

2. Période sur laquelle porte la notification

	2020	2021	2022
	<b>Millions de DKK</b>		
Restitutions UE	103,2	205,8	164,7
Financement national	34,4	68,6	54,9

3. Objectif général et/ou objet de la subvention. Fondement et législation. Forme de la subvention. À qui et comment la subvention est accordée. Montant unitaire de la subvention ou, dans les cas où cela n'est pas possible, montant total ou montant annuel budgétisé de la subvention

Ce programme de soutien vise à protéger et à améliorer l'état des écosystèmes et du biotope dans les zones agricoles et sur les sites naturels, en priorité dans les zones Natura 2000 et ainsi répondre aux obligations des directives Natura 2000.

Un soutien est apporté pour la préservation des pâturages et des sites naturels par pâturage ou coupe annuels dans des zones qui sont désignées conformément à des lignes directrices spécifiques. Ce soutien prend la forme d'une subvention régionale annuelle versée dans le cadre d'accords quinquennaux à des taux de soutien fixes. Fondement juridique: Loi n° 766 du 19 juin 2017 (Programme de développement rural). Règlement (UE) n° 1305/2013 du Parlement européen et du Conseil relatif au soutien au développement rural par le Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader).

Forme de la subvention: Dons.

Crédits ouverts au titre de la Loi de finances, paragraphe 24.23.03.30.

4. Durée de la subvention

Durée du programme: 2014-2020. Versements allant jusqu'à cinq ans après cette date.

5. Données statistiques permettant d'évaluer les effets de la subvention sur le commerce

Ce programme n'a pas d'effets sur le commerce.

**5.3.6 Dons pour les zones humides aménagées**1. Titre du programme de subventions en français et en danois

Dons pour les zones humides aménagées

*Tilskud til konstruerede minivådområder.*

2. Période sur laquelle porte la notification

	2020	2021	2022
	Millions de DKK		
Restitutions UE	110,4	3,7	13,7
Financement national	0,0	0,0	0,0

3. Objectif général et/ou objet de la subvention. Fondement et législation. Forme de la subvention. À qui et comment la subvention est accordée. Montant unitaire de la subvention ou, dans les cas où cela n'est pas possible, montant total ou montant annuel budgétisé de la subvention

Ce programme de soutien vise à protéger et à améliorer l'environnement aquatique en réduisant la lixiviation de l'azote et du phosphore dans le milieu aquatique.

Fondement juridique: Loi n° 807 du 11 mars 2014 (Programme de développement rural).

Forme de la subvention: Dons.

Crédits ouverts au titre de la Loi de finances, paragraphe 24.23.03.28.

4. Durée de la subvention

Durée du programme: 2014-2020.

5. Données statistiques permettant d'évaluer les effets de la subvention sur le commerce

Aucun renseignement pertinent n'est disponible.

**5.3.7 Dons pour les projets municipaux relatifs aux zones humides**1. Titre du programme de subventions en français et en danois

Dons pour les projets relatifs aux zones humides.

*Tilskud til kvælstofvådområder.*

2. Période sur laquelle porte la notification

	2020	2021	2022
	Millions de DKK		
Restitutions UE	22,8	15,9	7,4
Financement national	1,9	3,1	1,1

3. Objectif général et/ou objet de la subvention. Fondement et législation. Forme de la subvention. À qui et comment la subvention est accordée. Montant unitaire de la subvention ou, dans les cas où cela n'est pas possible, montant total ou montant annuel budgétisé de la subvention

Ce programme de soutien vise à protéger et à améliorer l'environnement aquatique et les conditions naturelles en réduisant la lixiviation de l'azote et du phosphore dans le milieu aquatique, et à limiter l'utilisation de produits phytopharmaceutiques.

Fondement juridique: Loi n° 807 du 11 mars 2014 (Programme de développement rural).

Forme de la subvention: Dons.

Crédits ouverts au titre de la Loi de finances, paragraphe 24.23.03.34.

4. Durée de la subvention

Durée du programme: 2014-2020.

5. Données statistiques permettant d'évaluer les effets de la subvention sur le commerce

Aucun renseignement pertinent n'est disponible.

**5.3.8 Dons pour les projets municipaux concernant le phosphore dans les zones humides**1. Titre du programme de subventions en français et en danois

Dons pour les projets concernant le phosphore dans les zones humides.

*Tilskud til fosforvådområder.*

2. Période sur laquelle porte la notification

	2020	2021	2022
	Millions de DKK		
Restitutions UE	1,5	0,4	1,1
Financement national	0,1	0,1	0,1

Le programme a démarré en avril 2012.

3. Objectif général et/ou objet de la subvention. Fondement et législation. Forme de la subvention. À qui et comment la subvention est accordée. Montant unitaire de la subvention ou, dans les cas où cela n'est pas possible, montant total ou montant annuel budgétisé de la subvention

Ce programme de soutien vise à protéger et améliorer l'environnement aquatique et les conditions naturelles en réduisant la lixiviation du phosphore dans le milieu aquatique.

Fondement juridique: Loi n° 807 du 11 mars 2014 (Programme de développement rural).

Forme de la subvention: Dons.

Crédits ouverts au titre de la Loi de finances, paragraphe 24.23.03.39.

4. Durée de la subvention

Durée du programme: 2014-2020.

5. Données statistiques permettant d'évaluer les effets de la subvention sur le commerce

Aucun renseignement pertinent n'est disponible.

**5.3.9 Dons pour les projets de l'État relatifs aux zones humides**1. Titre du programme de subventions en français et en danois

Dons pour les projets de l'État relatifs aux zones humides.

*Tilskud til statslige vådområdeprojekter.*

2. Période sur laquelle porte la notification

	2020	2021	2022
	Millions de DKK		
Restitutions UE	5,0	0,4	0,4
Financement national	0,3	0,1	0,1

Le programme a débuté en août 2012.

3. Objectif général et/ou objet de la subvention. Fondement et législation. Forme de la subvention. À qui et comment la subvention est accordée. Montant unitaire de la subvention ou, dans les cas où cela n'est pas possible, montant total ou montant annuel budgétisé de la subvention

Ce programme de soutien vise à protéger et à améliorer l'environnement aquatique et les conditions naturelles en réduisant la lixiviation de l'azote et du phosphore dans le milieu aquatique, et à limiter l'utilisation de produits phytopharmaceutiques.

Fondement juridique: Loi n° 807 du 11 mars 2014 (Programme de développement rural).

Forme de la subvention: Dons.

Crédits ouverts au titre de la Loi de finances, paragraphe 24.23.03.29.

4. Durée de la subvention

Durée du programme: 2014-2020.

5. Données statistiques permettant d'évaluer les effets de la subvention sur le commerce

Aucun renseignement pertinent n'est disponible.

**5.3.10 Dons pour des projets Natura 2000 portant sur le défrichage des zones envahies et la préparation pour la mise en pâturage**1. Titre du programme de subventions en français et en danois

Dons pour des projets Natura 2000 portant sur le défrichage des zones envahies et la préparation pour la mise en pâturage.

*Tilskud til Natura 2000 projekter om rydning af tilgroede arealer og om forberedelse til afgræsning.*

2. Période sur laquelle porte la notification

	2020	2021	2022
	Millions de DKK		
Restitutions UE	9,6	13,1	16,2
Financement national	1,1	1,0	0,3

Le programme a débuté en août 2011.

3. Objectif général et/ou objet de la subvention. Fondement et législation. Forme de la subvention. À qui et comment la subvention est accordée. Montant unitaire de la subvention ou, dans les cas où cela n'est pas possible, montant total ou montant annuel budgétisé de la subvention

Ce programme de soutien vise à accorder des subventions à des investissements non productifs concernant par exemple le défrichage des zones envahies ou la préparation pour la mise en

pâturage, qui maintient ou améliore l'état de conservation des habitats et des espèces dans des zones spécialement désignées parmi celles relevant des projets Natura 2000.

Fondement juridique: Loi n° 807 du 11 mars 2014 (Programme de développement rural).

Forme de la subvention: Dons.

Crédits ouverts au titre de la Loi de finances, paragraphe 24.23.03.31.

4. Durée de la subvention

Durée du programme: 2014-2020.

5. Données statistiques permettant d'évaluer les effets de la subvention sur le commerce

Aucun renseignement pertinent n'est disponible.

**5.3.11 Dons pour des projets Natura 2000 portant sur la promotion de l'hydrologie naturelle**

1. Titre du programme de subventions en français et en danois

Dons pour des projets Natura 2000 portant sur la promotion de l'hydrologie naturelle.

*Tilskud til Natura 2000 projekter om etablering af naturlige vandstandsforhold.*

2. Période sur laquelle porte la notification

	2020	2021	2022
	Millions de DKK		
Restitutions UE	0,5	0,5	0,9
Financement national	0,2	0,2	0,3

Le programme a débuté en mars 2012.

3. Objectif général et/ou objet de la subvention. Fondement et législation. Forme de la subvention. À qui et comment la subvention est accordée. Montant unitaire de la subvention ou, dans les cas où cela n'est pas possible, montant total ou montant annuel budgétisé de la subvention

Ce programme de soutien vise à accorder des subventions à des investissements non productifs pour favoriser les conditions naturelles pour ce qui est du niveau de l'eau, ce qui peut aider à maintenir ou améliorer l'état de conservation des habitats dans des sites hydrologiques Natura 2000 spécialement désignés.

Fondement juridique: Loi n° 807 du 11 mars 2014 (Programme de développement rural).

Forme de la subvention: Dons.

Crédits ouverts au titre de la Loi de finances, paragraphe 24.23.03.33.

4. Durée de la subvention

Durée du programme: 2014-2020.

5. Données statistiques permettant d'évaluer les effets de la subvention sur le commerce

Aucun renseignement pertinent n'est disponible.

### 5.3.12 Habitats pour les espèces de l'annexe IV

1. Titre du programme de subventions en français et en danois

Habitats pour les espèces de l'annexe IV.

*Særlige levesteder for bilag IV-arter.*

2. Période sur laquelle porte la notification

	2020	2021	2022
	Millions de DKK		
Restitutions UE	0,1	0,0	0,0
Financement national	0,0	0,0	0,0

3. Objectif général et/ou objet de la subvention. Fondement et législation. Forme de la subvention. À qui et comment la subvention est accordée. Montant unitaire de la subvention ou, dans les cas où cela n'est pas possible, montant total ou montant annuel budgétisé de la subvention

Ce programme vise à protéger et améliorer les habitats des espèces visées à l'annexe IV de la directive Habitats.

Le soutien dans le cadre du programme est accordé aux projets protégeant ou améliorant les habitats des espèces suivantes: lézard des souches, siciste des bouleaux et amphibiens visés à l'annexe IV de la directive Habitats de l'UE.

Fondement juridique: Loi n° 807 du 11 mars 2014 (Programme de développement rural).

Forme de la subvention: Dons.

Crédits ouverts au titre de la Loi de finances, paragraphe 24.23.03.37.

4. Durée de la subvention

Le programme n'a pas été maintenu après 2016.

5. Données statistiques permettant d'évaluer les effets de la subvention sur le commerce

Aucun renseignement pertinent n'est disponible.

### 5.3.13 Projets d'espaces naturels sur les terres cultivées

1. Titre du programme de subventions en français et en danois

Projets d'espaces naturels sur les terres cultivées.

*Naturprojekter på kulstofrige lavbundsjørde.*

2. Période sur laquelle porte la notification

	2020	2021	2022
	Millions de DKK		
Restitutions UE	4,9	2,5	2,4
Financement national	0,5	0,7	0,4

Le premier appel de candidatures dans le cadre du programme a eu lieu en 2015. Aucun versement n'a encore été effectué.

3. Objectif général et/ou objet de la subvention. Fondement et législation. Forme de la subvention. À qui et comment la subvention est accordée. Montant unitaire de la subvention ou, dans les cas où cela n'est pas possible, montant total ou montant annuel budgétisé de la subvention

Ce programme vise à convertir les terres arables cultivées en prairies permanentes et à cesser le drainage pour que le sol devienne humide.

Cela permettra d'accroître la capacité de stockage du carbone en raison de la forte teneur en carbone de ce type de sol. Outre la séquestration du carbone dans les sols, les effets sur les GES comprennent une réduction des émissions de protoxyde d'azote et de méthane. La réduction du lessivage des nitrates et de l'évaporation de l'ammoniac constitue un autre avantage.

Fondement juridique: Loi n° 807 du 11 mars 2014 (Programme de développement rural).

Forme de la subvention: Dons.

Crédits ouverts au titre de la Loi de finances, paragraphe 24.23.03.29.

4. Durée de la subvention

Durée du programme: 2014-2020.

5. Données statistiques permettant d'évaluer les effets de la subvention sur le commerce

Aucun renseignement pertinent n'est disponible.

#### **5.3.14 Mise en place d'une végétation améliorant le paysage et le biotope, y compris des plantes d'abri**

1. Titre du programme de subventions en français et en danois

Mise en place d'une végétation améliorant le paysage et le biotope, y compris des plantes d'abri.

*Etablering af landskabs – og biotopforbedrende beplantning.*

2. Période sur laquelle porte la notification

	2020	2021	2022
	Millions de DKK		
Restitutions UE	1,8	0,0	1,0
Financement national	0,6	0,0	0,2

Le programme s'est achevé en 2016.

3. Objectif général et/ou objet de la subvention. Fondement et législation. Forme de la subvention. À qui et comment la subvention est accordée. Montant unitaire de la subvention ou, dans les cas où cela n'est pas possible, montant total ou montant annuel budgétisé de la subvention

La mise en place d'une végétation améliorant le paysage et le biotope contribuera à augmenter la proportion de petits biotopes et à accroître la valeur paysagère des exploitations agricoles.

La végétation peut à la fois offrir des conditions de vie favorables à la faune et la flore naturelles et accroître l'attrait des zones rurales pour le public.

Fondement juridique: Loi n° 807 du 11 mars 2014 (Programme de développement rural).

Forme de la subvention: Dons.



Crédits ouverts au titre de la Loi de finances, paragraphe 24.23.03.37.

4. Durée de la subvention

Durée du programme: 2014-2020.

5. Données statistiques permettant d'évaluer les effets de la subvention sur le commerce

Aucun renseignement pertinent n'est disponible.

### 5.3.15 Projets de pâturage dans les exploitations entourées de zones tampons

1. Titre du programme de subventions en français et en danois

Projets de pâturage dans les exploitations entourées de zones tampons.

*Græsningsprojekter på bedrifter med randzoner.*

2. Période sur laquelle porte la notification

	2020	2021	2022
	<b>Millions de DKK</b>		
Restitutions UE	0,0	0,0	0,0
Financement national	0,0	0,0	0,0

Le programme s'est achevé en 2015.

3. Objectif général et/ou objet de la subvention. Fondement et législation. Forme de la subvention. À qui et comment la subvention est accordée. Montant unitaire de la subvention ou, dans les cas où cela n'est pas possible, montant total ou montant annuel budgétisé de la subvention

L'établissement de projets de pâturage dans les exploitations entourées de zones tampons vise à préparer les zones au pâturage et à assurer l'existence d'espaces ouverts, ainsi qu'à protéger et à restaurer la valeur écologique de ces zones.

Fondement juridique: Loi n° 807 du 11 mars 2014 (Programme de développement rural).

Forme de la subvention: Dons.

Crédits ouverts au titre de la Loi de finances, paragraphe 24.23.03.37.

4. Durée de la subvention

Durée du programme: 2014-2020.

Date limite pour le dépôt des demandes: 2020.

5. Données statistiques permettant d'évaluer les effets de la subvention sur le commerce

Aucun renseignement pertinent n'est disponible.

### 5.3.16 Mesure LEADER (groupes d'action locale), Programme danois de développement rural

1. Titre du programme de subventions en français et en danois

Mesure LEADER (groupes d'action locale), Programme danois de développement rural.

Projekt LAG LDP.

2. Période sur laquelle porte la notification

	2020	2021	2022
	Millions de DKK		
Restitutions UE	74,3	57,8	53,4
Financement national	3,9	1,4	0,7

3. Objectif général et/ou objet de la subvention. Fondement et législation. Forme de la subvention. À qui et comment la subvention est accordée. Montant unitaire de la subvention ou, dans les cas où cela n'est pas possible, montant total ou montant annuel budgétisé de la subvention

Ce programme de soutien vise à renforcer le développement rural par le biais de deux priorités : la création d'emplois et l'amélioration de la qualité de vie.

LEADER est une méthode de développement local utilisée depuis 20 ans pour impliquer les acteurs locaux dans la conception et la mise en œuvre de stratégies, la prise de décision et l'affectation des ressources pour le développement de leurs zones rurales.

Le but est de renforcer la structure commerciale et industrielle dans les zones rurales en créant de nouveaux emplois au niveau local et d'améliorer la qualité de vie dans les zones rurales.

Un soutien est apporté pour les projets facilitant la création d'emplois locaux dans les micro et petites entreprises en zone rurale. Le soutien visant à améliorer la qualité de vie a pour but de contribuer à ce que les populations vivant en zone rurale aient accès à une série de services de base spécifiques – installations de loisirs et attractions culturelles, transports et technologies de l'information et de la communication.

Tous les projets sont des projets de développement rural lancés au niveau local afin de redynamiser les zones rurales, de créer des emplois et d'améliorer l'établissement.

Fondement juridique: Loi n° 2509 du 8 décembre 2021 (Programme de développement rural).

Forme de la subvention: Dons.

Crédits ouverts au titre de la Loi de finances, paragraphe 13.71.01.10.

4. Durée de la subvention

Durée du programme: 2014-2022.

### 5.3.17 Boisement des terres privées

1. Titre du programme de subventions en français et en danois

Dons pour le boisement des terres privées.

*Tilskud til privat skovrejsning.*

2. Période sur laquelle porte la notification

	2020	2021	2022
	Millions de DKK		
Restitutions UE	30,4	38,5	48,7
Financement national	9,9	6,7	4,8

3. Objectif général et/ou objet de la subvention. Fondement et législation. Forme de la subvention. À qui et comment la subvention est accordée. Montant unitaire de la subvention ou, dans les cas où cela n'est pas possible, montant total ou montant annuel budgétisé de la subvention

Ce programme de soutien vise à établir de nouvelles zones forestières privées afin d'améliorer la qualité de l'eau et la protection de la nature en réduisant l'afflux d'azote vers les lacs, fjords et mers intérieures (voir le Plan pour l'environnement aquatique III).

Afin d'atteindre cet objectif, un soutien est apporté pour l'établissement de forêts sur des terres agricoles.

Fondement juridique: Loi n° 1360 du 16 décembre 2014 (Fonds de développement rural), Loi n° 814 du 24 juillet 2000, Loi n° 1177 du 8 décembre 2015.

Forme de la subvention: Dons.

Crédits ouverts au titre de la Loi de finances, paragraphe 24.23.03.61.

4. Durée de la subvention

La subvention est payée en une seule fois après réalisation de l'investissement. L'investissement doit être maintenu pendant au moins cinq ans, date limite à laquelle le boisement doit être achevé. La subvention prévoit que la zone sera réglementée par la Loi forestière danoise et doit conserver le statut de zone forestière.

5. Données statistiques permettant d'évaluer les effets de la subvention sur le commerce

Aucun renseignement pertinent n'est disponible.

### 5.3.18 Biodiversité forestière

1. Titre du programme de subventions en français et en danois

Dons pour la biodiversité forestière.

*Tilskud til skov med biodiversitetsformål.*

2. Période sur laquelle porte la notification

	2020	2021	2022
	Millions de DKK		
Restitutions UE	3,7	3,0	3,6
Financement national	1,6	1,0	1,2

3. Objectif général et/ou objet de la subvention. Fondement et législation. Forme de la subvention. À qui et comment la subvention est accordée. Montant unitaire de la subvention ou, dans les cas où cela n'est pas possible, montant total ou montant annuel budgétisé de la subvention

Ce programme de soutien vise à contribuer à assurer des habitats stables pour les espèces vivant dans la forêt et à maintenir un environnement naturel à haute valeur écologique dans les forêts.

Il vise en priorité les zones et espèces protégées par la directive Habitats pour mettre en œuvre les plans Natura 2000. La réalisation des objectifs du programme passe notamment par les activités et investissements suivants:

- aménagement extensif des forêts (activité);
- taillis (activité);
- mise en pâturage des forêts (investissement et activité);

- zones humides forestières (investissement et activité);
- arbres pour la décomposition naturelle (activité);
- coupe des plantes indésirables (investissement);
- efforts spéciaux pour les espèces protégées (investissement).

Fondement juridique: Loi n° 1360 du 16 décembre 2014 (Fonds de développement rural, Loi n° 422 du 15 mai 2012, Loi n° 1177 du 8 décembre 2015.

Forme de la subvention: Dons.

Crédits ouverts au titre de la Loi de finances, paragraphe 24.23.03.60.

#### 4. Durée de la subvention

La subvention pour les investissements est payée en une seule fois après réalisation de l'investissement. La subvention pour les activités est payée par ratios pendant une période de 5 à 20 ans. Les investissements ou activités doivent être maintenus pendant au moins 5 à 20 ans à compter de la date à laquelle la subvention a été versée ou l'activité a démarré.

#### 5. Données statistiques permettant d'évaluer les effets de la subvention sur le commerce

Aucun renseignement pertinent n'est disponible.

### 5.3.19 Sylviculture durable

#### 1. Titre du programme de subventions en français et en danois

Dons pour la sylviculture durable – Régénération forestière et plan de gestion vert.

*Tilskud til bæredygtig skovdrifts – Foryngelse og Grøn Driftsplan.*

#### 2. Période sur laquelle porte la notification

	2020	2021	2022
	<b>Millions de DKK</b>		
Restitutions UE	0,0	0,0	0,0
Financement national	0,0	0,0	0,0

#### 3. Objectif général et/ou objet de la subvention. Fondement et législation. Forme de la subvention. À qui et comment la subvention est accordée. Montant unitaire de la subvention ou, dans les cas où cela n'est pas possible, montant total ou montant annuel budgétisé de la subvention

Ce programme de soutien vise à promouvoir la gestion durable des forêts, grâce au subventionnement d'investissements en faveur notamment de la conversion des peuplements forestiers de conifères non natifs en peuplements de feuillus natifs ou de plans de gestion destinés à protéger les environnements naturels à haute valeur écologique dans les forêts.

Fondement juridique: Loi n° 1360 du 16 décembre 2014 (Fonds de développement rural), Loi n° 422 du 15 mai 2012, Loi n° 1177 du 8 décembre 2015.

Forme de la subvention: Dons.

Crédits ouverts au titre de la Loi de finances, paragraphe 24.23.03.60.

4. Durée de la subvention

La subvention est payée en une seule fois après réalisation de l'investissement. Les investissements doivent être maintenus pendant au moins cinq ans à compter de la date à laquelle la subvention a été versée.

5. Données statistiques permettant d'évaluer les effets de la subvention sur le commerce

Aucun renseignement pertinent n'est disponible.

**5.3.20 Réglementation ciblée concernant l'azote**1. Titre du programme de subventions en français et en danois

Réglementation ciblée concernant l'azote.

*Mållrettet kvælstofsregulering.*

2. Période sur laquelle porte la notification

	2020	2021	2022
	Millions de DKK		
Restitutions UE	144,5	134,6	120,8
Financement national	0,0	38,7	40,3

3. Objectif général et/ou objet de la subvention

La subvention vise à assurer une amélioration de la situation environnementale des eaux côtières. Il est donc possible de la demander pour la plantation de cultures dérobées ou la mise en place d'autres mesures de réduction de la teneur en azote visant à empêcher la libération d'azote excédentaire dans le milieu aquatique. Le mécanisme doit garantir le déploiement d'efforts ciblés dans les zones où il est nécessaire de réduire les émissions d'azote.

4. Fondement et législation

Crédits ouverts au titre de la Loi de finances, paragraphe 24.23.03.65.

5. Forme de la subvention

Dons.

6. À qui et comment la subvention est accordée

Les participants, principalement des agriculteurs, peuvent demander la subvention s'ils répondent à l'un des critères suivants:

- ils sont inscrits au registre des utilisateurs d'engrais;
- ils possèdent au moins 10 hectares de cultures dérobées;
- ils possèdent au moins un champ situé à proximité d'eaux côtières dont il est nécessaire de réduire la teneur en azote.

7. Montant de la subvention

Les subventions sont accordées sous la forme d'un montant fixe par hectare en fonction du type de culture dérobée utilisée.

8. Durée de la subvention

Durée du programme: 2020-2021.

9. Données statistiques permettant d'évaluer les effets de la subvention sur le commerce

Aucun renseignement pertinent n'est disponible.

**5.3.21 Développement des entreprises**1. Titre du programme de subventions en français et en danois

Développement des entreprises.

*Erhvervsudvikling.*

2. Période sur laquelle porte la notification

	2020	2021	2022
	Millions de DKK		
Restitutions UE	43,8	12,5	0,0
Financement national	0,0	0,0	0,0

3. Objectif général et/ou objet de la subvention. Fondement et législation. Forme de la subvention. À qui et comment la subvention est accordée. Montant unitaire de la subvention ou, dans les cas où cela n'est pas possible, montant total ou montant annuel budgétisé de la subvention

Ce programme vise à promouvoir des entreprises agricoles et des domaines forestiers durables grâce à l'élaboration et à l'application de nouvelles technologies, tout en réduisant les effets indésirables sur la société environnante.

Les technologies efficaces sur le plan environnemental représentent un domaine de croissance doté d'un potentiel considérable en matière d'emploi et d'exportation. Le fait de promouvoir et soutenir le partage des connaissances ainsi que les incitations à utiliser de nouvelles technologies efficaces pour résoudre les problèmes environnementaux et lancer de nouvelles productions peuvent aider les secteurs agricole, sylvicole et alimentaire à rester compétitifs. Les entreprises agricoles et les entreprises gérant des domaines forestiers peuvent donc demander la subvention afin d'améliorer le partage des connaissances et le développement technologique.

Forme de la subvention: Dons.

Crédits ouverts au titre de la Loi de finances, paragraphe 24.23.03.16.

4. Durée de la subvention

Durée du programme: 2014-2020.

Date limite pour le dépôt des demandes: 2022.

5. Données statistiques permettant d'évaluer les effets de la subvention sur le commerce

Aucun renseignement pertinent n'est disponible.

## 6 AUTRES PROGRAMMES

### 6.1 Programme en faveur du bien-être animal

1. Titre du programme de subventions en français et en danois

Programme en faveur du bien-être animal.

*Dyrevelfærdspuljen.*

2. Période sur laquelle porte la notification

	2020	2021	2022
	Millions de DKK		
Restitutions UE	0,0	0,0	0,0
Financement national	1,5	4,4	4,2

3. Objectif général et/ou objet de la subvention

Ce programme soutient les organisations de protection des animaux et les refuges pour animaux venant en aide aux animaux abandonnés, maltraités ou en détresse ayant besoin de soins. Une autre partie du programme soutient les campagnes d'information et de sensibilisation du public et des propriétaires d'animaux à la manière de s'occuper et de prendre soin des animaux (hors animaux de production). Le but est d'améliorer le bien-être et la santé des animaux au Danemark.

L'aide prend la forme d'un don que les demandeurs peuvent solliciter au titre d'un projet spécifique ou de coûts vétérinaires, de coûts de transport d'animaux ou d'autres frais d'exploitation.

4. Fondement et législation

Fondement juridique: Loi de finances, paragraphe 24.21.02.30.

5. Forme de la subvention

Dons. Crédits ouverts au titre de la Loi de finances, paragraphe 24.21.02.30.

6. À qui et comment la subvention est accordée

Organisations de protection des animaux et refuges pour animaux.

7. Montant de la subvention

Le montant unitaire de la subvention varie d'une série de demandes à l'autre et d'un bénéficiaire à l'autre.

8. Durée de la subvention

Le programme peut être appliqué sur une base annuelle pour des projets d'une durée d'un an.

### 6.2 Mesures visant à améliorer la production de miel

1. Titre du programme de subventions en français et en danois

Mesures visant à améliorer la production de miel.

*Projektstøtte til udvikling af biavl.*

2. Période sur laquelle porte la notification

	2020	2021	2022
	Millions de DKK		
Restitutions UE	0,9	0,9	1,2
Financement national	0,9	0,9	1,2

3. Objectif général et/ou objet de la subvention

Améliorer les conditions générales de la production et de la commercialisation des produits de l'apiculture au Danemark conformément au programme national établi pour une période de trois ans. Le programme en cours couvre la période allant du 1<sup>er</sup> août 2016 au 31 juillet 2019.

4. Fondement et législation

Articles 55 à 57 du Règlement n° 1308/2013 du Parlement européen et du Conseil, Règlement délégué 2015/1336 de la Commission et Règlement d'exécution 2015/1368 de la Commission pour le programme actuel.

Arrêté n° 484 du 25 mai 2016.

5. Forme de la subvention

Dons pour des périodes de trois ans – pour la période allant du 1<sup>er</sup> août 2016 au 31 juillet 2019.

Total pour la période: 7,8 millions de DKK, soit environ 2,6 millions de DKK par an en 2017, 2018 et 2019.

Crédits ouverts au titre de la Loi de finances, paragraphe 24.21.02.20.

6. À qui et comment la subvention est accordée

Université d'Aarhus, Département d'agroécologie, d'entomologie et de phytopathologie, Association danoise des apiculteurs (Danmarks Biavlerforening), Association des apiculteurs professionnels (Erhvervsbiavlerne) et DanHoney.

7. Montant de la subvention

-

8. Durée de la subvention

Dons pour des périodes de trois ans – pour la période allant du 1<sup>er</sup> août 2016 au 31 juillet 2019.

9. Données statistiques permettant d'évaluer les effets de la subvention sur le commerce

Le programme n'a aucune incidence sur le commerce.

### 6.3 Conservation des ressources zoogénétiques et phytogénétiques

1. Titre du programme de subventions en français et en danois

Conservation des ressources zoogénétiques et phytogénétiques.

*Bevaringsarbejde med husdyr – og plantegenetiske ressourcer.*



2. Période sur laquelle porte la notification

	2020	2021	2022
	Millions de DKK		
Restitutions UE	0,0	0,0	0,0
Financement national	4,9	2,8	4,4

3. Objectif général et/ou objet de la subvention

Le but est de conserver et de gérer de manière durable les ressources phytogénétiques et zoogénétiques indigènes, y compris la population indigène d'abeilles. Les ressources génétiques sont d'origine danoise et présentent un intérêt pour l'agriculture danoise. Cela vise entre autres à remplir les obligations du Danemark dans le cadre des accords internationaux dans le domaine (Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, et Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques). Les travaux danois de conservation du bétail indigène se concentrent sur les races menacées d'extinction, souvent élevées par des petits exploitants.

4. Fondement et législation

Arrêté n° 1363 du 24 novembre 2016, Ordonnance n° 30 du 4 janvier 2017, Ordonnance n° 520 de 2016 et Ordonnance n° 1363 du 19 décembre 2012.

Crédits ouverts au titre de la Loi de finances, paragraphe 24.21.02.35.

5. Forme de la subvention

Dons.

6. À qui et comment la subvention est accordée

Éleveurs, associations d'éleveurs, entreprises, associations de producteurs, organisations, consultants, centres de recherche ou de connaissances au moyen d'un montant fixe par tête ou de dons pour des dépenses justifiées approuvées.

7. Montant de la subvention

Le montant annuel inscrit au budget pour la subvention dépend des crédits ouverts au titre de la Loi de finances. Voir les paiements dans le tableau précédent.

8. Durée de la subvention

Annuelle ou dons d'une durée de trois ans.

**6.4 Reboisement après déracinement par le vent**1. Titre du programme de subventions en français et en danois

Dons pour reboisement après déracinement par le vent.

*Tilskud til gentilplantning efter stormfald.*

2. Période sur laquelle porte la notification

	2020	2021	2022
	Millions de DKK		
Restitutions UE	0,0	0,0	0,0
Financement national	0,4	0,5	0,2

3. Objectif général et/ou objet de la subvention. Fondement et législation. Forme de la subvention. À qui et comment la subvention est accordée. Montant unitaire de la subvention ou, dans les cas où cela n'est pas possible, montant total ou montant annuel budgétisé de la subvention

Ce programme vise à soutenir le reboisement après des déracinements majeurs par le vent survenus sur des terres privées afin d'assurer la robustesse des forêts pour l'avenir.

Fondement juridique: Loi n° 1184 du 15 août 2022.

Forme de la subvention: Dons.

Crédits ouverts au titre de la Loi de finances, paragraphe 23.24.30.

4. Durée de la subvention

Le programme est en vigueur depuis 2000 et il est prévu qu'il soit perpétuel. La subvention prend la forme d'un versement unique. Les restrictions liées au don sont permanentes.

5. Données statistiques permettant d'évaluer les effets de la subvention sur le commerce

Aucun renseignement pertinent n'est disponible.

## 6.5 Dons pour les forêts privées préservées

1. Titre du programme de subventions en français et en danois

Dons pour les forêts privées préservées.

*Tilskud til privat urørt skov.*

2. Période sur laquelle porte la notification

	2020	2021	2022
	<b>Millions de DKK</b>		
Restitutions UE	0,0	0,0	0,0
Financement national	17,6	26,4	23,5

3. Objectif général et/ou objet de la subvention. Fondement et législation. Forme de la subvention. À qui et comment la subvention est accordée. Montant unitaire de la subvention ou, dans les cas où cela n'est pas possible, montant total ou montant annuel budgétisé de la subvention

Ce programme de soutien vise à améliorer la biodiversité des forêts privées en permettant le développement des forêts sans intervention humaine.

Fondement juridique: Loi n° 776 du 19 juin 2017.

Forme de la subvention: Dons.

Crédits ouverts au titre de la Loi de finances, paragraphe 23.22.02.82.

4. Durée de la subvention

Le programme est en vigueur de 2017 à 2026. La subvention prend la forme d'un versement unique. Les restrictions liées au don sont permanentes.

5. Données statistiques permettant d'évaluer les effets de la subvention sur le commerce

Aucun renseignement pertinent n'est disponible.

**6.6 Exonération de la taxe sur les eaux usées – producteurs de sucre**1. Titre du programme de subventions en français et en danois

Exonération de la taxe sur les eaux usées/production de sucre.

*Godtgørelse for spildevandsafgiften/Sukkerproduktion.*

2. Période sur laquelle porte la notification

	2020	2021	2022
	<b>Millions de DKK</b>		
Restitutions UE	0,0	0,0	0,0
Financement national	1,2	1,5	1,1

3. Objectif général et/ou objet de la subvention

Ce programme vise à contribuer à une forte réduction globale du déversement de polluants, plus spécifiquement d'azote, de phosphore et de matières organiques.

4. Fondement et législation

Fondement juridique: Loi consolidée originale n° 636 du 21 août 1998 et deux lois modifiant la loi originale – Loi n° 524 du 17 juin 2008 et Loi n° 522 du 12 juin 2009.

5. Forme de la subvention

Allègement fiscal.

6. À qui et comment la subvention est accordée

Les entreprises exerçant des activités dans les secteurs de la transformation des produits à base de poisson et de la production de cellulose ou de sucre, enregistrées conformément à la Loi sur la TVA, peuvent bénéficier d'un remboursement de 80% des taxes acquittées. Les entreprises exerçant des activités dans les secteurs de la production de pigments organiques, de pectines et de vitamines, enregistrées conformément à la Loi sur la TVA, peuvent bénéficier d'un remboursement de 70% des taxes acquittées. Le remboursement s'applique uniquement à la partie des taxes acquittées excédant 30 000 DKK (4 020 EUR) par an et seulement lorsqu'au moins 80% des taxes sont attribuables aux activités susmentionnées. Aucune autre distinction entre les entreprises ne s'applique.

7. Montant de la subvention

Le budget annuel s'élève à 1,7 million de DKK et le budget total pour toute la durée du programme s'élève à 17 millions de DKK. L'aide prend la forme d'une réduction de la taxe sur les eaux usées d'un maximum de 80%.

8. Données statistiques permettant d'évaluer les effets de la subvention sur le commerce

Aucun renseignement pertinent n'est disponible.

## 6.7 Habitats cohérents dans les sites Natura 2000

### 1. Titre du programme de subventions en français et en danois

Habitats cohérents dans les sites Natura 2000.

*Sammenhængende arealer i Natura 2000-områder.*

### 2. Période sur laquelle porte la notification

	2020	2021	2022
	Millions de DKK		
Restitutions UE	0,0	0,0	0,0
Financement national	9,6	16,0	0,0

### 3. Objectif général et/ou objet de la subvention. Fondement et législation. Forme de la subvention. À qui et comment la subvention est accordée. Montant unitaire de la subvention ou, dans les cas où cela n'est pas possible, montant total ou montant annuel budgétisé de la subvention

Ce programme de soutien vise à soutenir l'établissement de zones cohérentes et constituer des zones tampon autour de certains habitats.

Fondement juridique: Loi n° 1392 du 4 octobre 2022.

Forme de la subvention: Dons.

Crédits ouverts au titre de la Loi de finances, paragraphe 23.22.02.44.

### 4. Durée de la subvention

Le programme était en vigueur en 2018, 2019, 2020 et 2021. La subvention prend la forme d'un versement unique. Les restrictions liées au don sont permanentes.

### 5. Données statistiques permettant d'évaluer les effets de la subvention sur le commerce

Aucun renseignement pertinent n'est disponible.

## 6.8 Dons pour les haies et les taillis

### 1. Titre du programme de subventions en français et en danois

Dons pour les haies et les taillis.

*Tilskud til Læhegn og Småbepantninger.*

### 2. Période sur laquelle porte la notification

	2020	2021	2022
	Millions de DKK		
Restitutions UE	0,0	0,0	0,0
Financement national	4,8	1,7	0,9

3. Objectif général et/ou objet de la subvention. Fondement et législation. Forme de la subvention. À qui et comment la subvention est accordée. Montant unitaire de la subvention ou, dans les cas où cela n'est pas possible, montant total ou montant annuel budgétisé de la subvention

Ce programme de dons vise à soutenir et à restaurer la biodiversité sur les terres ouvertes par le biais de couloirs, en plantant des haies et des taillis d'arbres et d'arbustes à fleurs.

Fondement juridique: Loi n° 885 du 28 juin 2017.

Forme de la subvention: Dons.

Crédits ouverts au titre de la Loi de finances, paragraphe 23.22.02.85.

4. Durée de la subvention

Le programme est en vigueur en 2017, 2018 et 2019. La subvention prend la forme d'un versement unique. Les investissements doivent être maintenus pendant au moins cinq ans à compter de la date à laquelle la subvention a été versée.

5. Données statistiques permettant d'évaluer les effets de la subvention sur le commerce

Aucun renseignement pertinent n'est disponible.

### 6.9 Indemnisation de la mise en réserve de terres et de l'entretien des zones humides aménagées

1. Titre du programme de subventions en français et en danois

Indemnisation de la mise en réserve de terres et de l'entretien des zones humides aménagées.

*Kompensation for arealudtag og vedligehold til minivådområder.*

2. Période sur laquelle porte la notification

	2020	2021	2022
	Millions de DKK		
Restitutions UE	0,0	0,0	0,0
Financement national	0,1	1,1	2,7

3. Objectif général et/ou objet de la subvention

Ce programme de soutien vise à indemniser la mise en réserve et l'entretien de terres dans le cadre de l'aménagement de zones humides, dans le but de protéger et d'améliorer l'environnement aquatique en réduisant la lixiviation de l'azote et du phosphore dans le milieu aquatique.

4. Fondement et législation

Forme de la subvention: Dons.

Crédits ouverts au titre de la Loi de finances, paragraphe 24.23.08.10.

5. Forme de la subvention

Dons.

6. À qui et comment la subvention est accordée

Demandeurs ayant obtenu une subvention au titre du programme de développement rural "do ns pour les zones humides aménagées", principalement des producteurs.

7. Montant de la subvention

Les subventions sont accordées sous la forme d'un montant fixe par hectare en fonction du type de terres mises en réserve et d'entretien. La subvention est accordée conformément aux règles *de minimis* (Règlement (UE) n° 2019/316 de la Commission).

8. Durée de la subvention

Durée du programme: 2018-2021.

9. Données statistiques permettant d'évaluer les effets de la subvention sur le commerce

Aucun renseignement pertinent n'est disponible.

**6.10 Extensification des sols riches en carbone**1. Titre du programme de subventions en français et en danois

Extensification des sols riches en carbone.

*Udtagning af klima-lavbundsjorder.*

2. Période sur laquelle porte la notification

	2020	2021	2022
	Millions de DKK		
Restitutions UE	0,0	0,0	0,4
Financement national	0,0	0,0	0,0

3. Objectif général et/ou objet de la subvention. Fondement et législation. Forme de la subvention. À qui et comment la subvention est accordée. Montant unitaire de la subvention ou, dans les cas où cela n'est pas possible, montant total ou montant annuel budgétisé de la subvention

Ce programme vise à créer des incitations financières pour encourager les agriculteurs à cesser de cultiver leurs sols riches en carbone et à les remettre en eau afin d'éviter l'émission de carbone dans l'atmosphère.

Fondement juridique: Loi n° 1590 du 28 décembre 2022.

Forme de la subvention: Dons.

Crédits ouverts au titre de la Loi de finances, paragraphe 23.22.02.32.

4. Durée de la subvention

Durée du programme: 2021-2027.

5. Données statistiques permettant d'évaluer les effets de la subvention sur le commerce

Aucun renseignement pertinent n'est disponible.

## 7 PÊCHE

### 7.1 Programmes danois du FEAMP (Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche) pour 2014-2020

#### 7.1.1 Investissements dans la transformation des produits à base de poisson

1. Titre du programme de subventions en français et en danois

Investissements dans la transformation des produits à base de poisson dans les PME.

*Forarbejdning og afsætning.*

2. Période sur laquelle porte la notification

	2020	2021	2022
	Millions de DKK		
Restitutions UE	1,0	0,6	0,0
Financement national	0,3	0,2	0,0

3. Objectif général et/ou objet de la subvention. Fondement et législation. Forme de la subvention. À qui et comment la subvention est accordée. Montant unitaire de la subvention ou, dans les cas où cela n'est pas possible, montant total ou montant annuel budgétisé de la subvention

Développement de l'industrie de transformation afin d'encourager les investissements novateurs.

Fondement juridique: Loi consolidée n° 19 du 4 janvier 2017, Décret exécutif n° 91 du 25 janvier 2017 et Décret exécutif n° 873 du 27 juin 2017.

Règlement (CE) n° 508/2014.

La subvention représente 30% de l'investissement admissible. Soixante-quinze % des fonds proviennent du FEAMP et 25% de l'État danois.

Crédits ouverts au titre de la Loi de finances, paragraphe 24.63.30.

4. Durée de la subvention

Durée du programme: 2014-2020.

5. Données statistiques permettant d'évaluer les effets de la subvention sur le commerce

Aucun renseignement pertinent n'est disponible.

#### 7.1.2 Investissements dans les navires de pêche

1. Titre du programme de subventions en français et en danois

Investissements dans les navires de pêche.

*Investeringer på fiskerfartøjer.*

2. Période sur laquelle porte la notification

	2020	2021	2022
	Millions de DKK		
Restitutions UE	0,8	-1,8	-3,4
Financement national	0,6	-1,3	-2,5

Les montants négatifs indiqués pour les exercices financiers 2021 et 2022 sont dus aux remboursements de l'aide versée précédemment effectués par les bénéficiaires.

3. Objectif général et/ou objet de la subvention. Fondement et législation. Forme de la subvention. À qui et comment la subvention est accordée. Montant unitaire de la subvention ou, dans les cas où cela n'est pas possible, montant total ou montant annuel budgétisé de la subvention

Le but de cette mesure est de moderniser les navires de pêche afin de contribuer au développement d'un secteur de la pêche durable, viable et compétitif.

Fondement juridique: Décret exécutif n° 91 du 25 janvier 2017, tel que modifié par le Décret exécutif n° 873 du 27 juin 2017.

Règlement (CE) n° 508/2014.

Les engagements de subventions représentent 50% (2015) et 40% (2016) de l'investissement si celui-ci concerne l'obligation de débarquement, la pêche côtière ou les jeunes pêcheurs. Pour tous les autres projets, le niveau de soutien s'élève à 30%.

Crédits ouverts au titre de la Loi de finances, paragraphe 24.63.30.

4. Durée de la subvention

Durée du programme: 2014-2020.

5. Données statistiques permettant d'évaluer les effets de la subvention sur le commerce

Aucun renseignement pertinent n'est disponible.

### **7.1.3 Élaboration et mise en œuvre de plans de production et de commercialisation dans le secteur de la pêche**

1. Titre du programme de subventions en français et en danois

Élaboration et mise en œuvre de plans de production et de commercialisation.

*Udarbejdelse og gennemførelse af produktions – og afsætningsplaner.*

2. Période sur laquelle porte la notification

	2020	2021	2022
	Millions de DKK		
Restitutions UE	6,9	3,5	7,6
Financement national	2,3	1,2	2,6

3. Objectif général et/ou objet de la subvention

Ce programme vise à soutenir l'élaboration et la mise en œuvre de plans de production et de commercialisation.

4. Fondement et législation

Fondement juridique: Ordonnance n° 1225 du 31 août 2022.

Règlement (CE) n° 508/2014 et Règlement (CE) n° 2021/1139.

La subvention représente 75% de l'investissement admissible. 75% des fonds proviennent du FEAMP et 25% de l'État danois.



Crédits ouverts au titre de la Loi de finances, paragraphe 24.63.30.

5. Forme de la subvention

Dons.

6. À qui et comment la subvention est accordée

Organisations de producteurs.

7. Montant de la subvention

-

8. Durée de la subvention

Durée du programme: 2014-2020.

9. Données statistiques permettant d'évaluer les effets de la subvention sur le commerce

-

**7.1.4 Mesure LEADER (groupes d'action locale), Fonds danois pour les affaires maritimes et la pêche**

1. Titre du programme de subventions en français et en danois

Mesure LEADER (groupes d'action locale), Fonds danois pour les affaires maritimes et la pêche.

*Projekt FLAG EHFF.*

2. Période sur laquelle porte la notification

	2020	2021	2022
	Millions de DKK		
Restitutions UE	12,2	4,2	4,8
Financement national	10,4	4,1	4,6

3. Objectif général et/ou objet de la subvention. Fondement et législation. Forme de la subvention. À qui et comment la subvention est accordée. Montant unitaire de la subvention ou, dans les cas où cela n'est pas possible, montant total ou montant annuel budgétisé de la subvention

Le but de cette mesure est d'encourager les initiatives locales visant à établir de petites entreprises et infrastructures et à protéger le patrimoine culturel dans les zones où la pêche est traditionnellement un secteur important.

Fondement juridique: Ordonnance n° 64 du 25 janvier 2020.

Crédits ouverts au titre de la Loi de finances, paragraphe 13.71.02.10.

Forme de la subvention: Dons.

4. Durée de la subvention

Durée du programme: 2014-2020.

5. Données statistiques permettant d'évaluer les effets de la subvention sur le commerce

Aucun renseignement pertinent n'est disponible.

**7.1.5 Investissements dans l'aquaculture**1. Titre du programme de subventions en français et en danois

Investissements dans l'aquaculture.

*Investeringer i akvakultur.*

2. Période sur laquelle porte la notification

	2020	2021	2022
	Millions de DKK		
Restitutions UE	4,4	1,6	1,1
Financement national	1,5	0,5	0,4

3. Objectif général et/ou objet de la subvention

Le but est d'établir ou de développer des exploitations d'aquaculture pour accroître la production aquacole et de promouvoir un secteur de l'aquaculture durable sur le plan environnemental, efficace dans l'utilisation des ressources et compétitif.

4. Fondement et législation

Fondement juridique: Ordonnance n° 1485 du 13 octobre 2020.

Règlement (CE) n° 508/2014.

La subvention représente au maximum 40% (pour les PME) et 30% (autres que PME) des dépenses admissibles. Soixante-quinze % des fonds proviennent du FEAMP et 25% de l'État danois.

Crédits ouverts au titre de la Loi de finances, paragraphe 24.63.30.

5. Forme de la subvention

Dons.

Le programme soutient les investissements productifs dans l'aquaculture.

6. À qui et comment la subvention est accordée

Entreprises d'aquaculture ou entrepreneurs pénétrant le secteur désireux, par le biais d'investissements, d'établir ou de développer la production aquacole.

7. Montant de la subvention

-

8. Durée de la subvention

Durée du programme: 2014-2020.

9. Données statistiques permettant d'évaluer les effets de la subvention sur le commerce

Aucun renseignement pertinent n'est disponible.

**7.2 Autres programmes****7.2.1 Organisations internationales du secteur de la pêche (CIEM, Eurofish, etc.)**1. Titre du programme de subventions en français et en danois

Soutien pour les frais de bureau (loyer).

*Tilskud til kontorudgifter (leje).*

2. Période sur laquelle porte la notification

	2020	2021	2022
	Millions de DKK		
Restitutions UE	0,0	0,0	0,0
Financement national	7,6	7,7	7,9

3. Objectif général et/ou objet de la subvention. Fondement et législation. Forme de la subvention. À qui et comment la subvention est accordée. Montant unitaire de la subvention ou, dans les cas où cela n'est pas possible, montant total ou montant annuel budgétisé de la subvention

Soutien pour les frais de bureau (loyer) afin de soutenir les organisations internationales du secteur de la pêche (CIEM – Conseil international pour l'exploration de la mer, Eurofish etc.).

Crédits ouverts au titre de la Loi de finances, paragraphes 24.61.20.10 et 24.61.20.20.

4. Durée de la subvention

Programme en cours.

5. Données statistiques permettant d'évaluer les effets de la subvention sur le commerce

Aucun renseignement pertinent n'est disponible.

**7.2.2 Gestion des pêches dans les cours d'eau, les lacs et les eaux côtières**1. Titre du programme de subventions en français et en danois

Soutien à la gestion des pêches dans les cours d'eau, les lacs et les eaux côtières.

*Tilskud til fiskepleje i vandløb, søer og kystnære områder.*

2. Période sur laquelle porte la notification

	2020	2021	2022
	Millions de DKK		
Restitutions UE	0,0	0,0	0,0
Financement national	23,2	27,9	23,2

3. Objectif général et/ou objet de la subvention. Fondement et législation. Forme de la subvention. À qui et comment la subvention est accordée. Montant unitaire de la subvention ou, dans les cas où cela n'est pas possible, montant total ou montant annuel budgétisé de la subvention

Soutien à la gestion des pêches dans les cours d'eau, les lacs et les eaux côtières.

Crédits ouverts au titre de la Loi de finances, paragraphe 24.65.40.10. (dont une partie est transférée à la mesure distincte sur la restauration des cours d'eau et ne figure par conséquent pas dans ce paragraphe).

4. Durée de la subvention

Mesure en cours.

5. Données statistiques permettant d'évaluer les effets de la subvention sur le commerce

Aucun renseignement pertinent n'est disponible.

### 7.2.3 Exonération de la taxe sur les eaux usées – industrie de la pêche

1. Titre du programme de subventions en français et en danois

Exonération de la taxe sur les eaux usées – industrie de la pêche.

*Godtgørelse af spildevandsafgiften – fiskeindustrien.*

2. Période sur laquelle porte la notification

	2020	2021	2022
	Millions de DKK		
Restitutions UE	0,0	0,0	0,0
Financement national	3,6	6,5	5,0

3. Objectif général et/ou objet de la subvention

Ce programme vise à contribuer à une forte réduction globale du déversement de polluants, plus spécifiquement d'azote, de phosphore et de matières organiques.

4. Fondement et législation

Fondement juridique: Loi consolidée n° 478 du 14 avril 2020, telle que modifiée par la Loi n° 168 du 29 février 2020 et la Loi n° 329 du 28 mars 2023.

5. Forme de la subvention

Allègement fiscal.

6. À qui et comment la subvention est accordée

Les entreprises exerçant des activités dans les secteurs de la transformation des produits à base de poisson et de la production de cellulose ou de sucre, enregistrées conformément à la Loi sur la TVA, peuvent bénéficier d'un remboursement de 80% des taxes acquittées. Les entreprises exerçant des activités dans les secteurs de la production de pigments organiques, de pectines et de vitamines, enregistrées conformément à la Loi sur la TVA, peuvent bénéficier d'un remboursement de 70% des taxes acquittées. Le remboursement s'applique uniquement à la partie des taxes acquittées excédant 30 000 DKK (4 020 EUR) par an et seulement lorsqu'au moins 80% des taxes sont attribuables aux activités susmentionnées. Aucune autre distinction entre les entreprises ne s'applique.

7. Montant de la subvention

Le budget total était de 74 285 000 DKK sur la période allant du 9 avril 2014 au 31 décembre 2021.

8. Durée de la subvention

Durée du programme: du 9 avril 2014 au 31 décembre 2021.

9. Données statistiques permettant d'évaluer les effets de la subvention sur le commerce

Aucun renseignement pertinent n'est disponible.

**7.2.4 Aide aux jeunes pêcheurs**1. Titre du programme de subventions en français et en danois

Aide aux jeunes pêcheurs.

*Støtte til yngre fiskeres førstegangsetablering.*

2. Période sur laquelle porte la notification

Le montant total couvert par le programme est de 10,0 millions de DKK entre 2017 et 2020.

	2020	2021	2022
	Millions de DKK		
Restitutions UE	0,0	0,0	n.d.
Financement national	1,0	2,0	n.d. <sup>1</sup>

3. Objectif général et/ou objet de la subvention

L'objectif est d'aider les jeunes pêcheurs à acheter leur premier bateau ou une part d'un bateau.

4. Fondement et législation

Fondement juridique: Ordonnance n° 1173 du 3 juillet 2020.

Crédits ouverts au titre de la Loi de finances, paragraphe 24.62.51.

5. Forme de la subvention

Dons.

6. À qui et comment la subvention est accordée

La subvention est accordée aux jeunes pêcheurs qui achètent pour la première fois un bateau de pêche.

7. Montant de la subvention

Le montant maximal du don est de 500 000 DKK par demandeur.

8. Durée de la subvention

Durée du programme: du 3 juillet 2017 au 31 décembre 2023.

<sup>1</sup> Les montants seront disponibles dans les comptes annuels de 2022, le dernier jour de juin 2023.

9. Données statistiques permettant d'évaluer les effets de la subvention sur le commerce

Pas d'incidence notable sur le commerce.

**7.2.5 Indemnisation des pêcheurs de hareng et de cabillaud dans la mer Baltique**1. Titre du programme de subventions en français et en danois

Indemnisation des pêcheurs de hareng et de cabillaud dans la mer Baltique (*de minimis* nationale).

*Kompensation til slidefiskere og torskefiskere i Østersøen.*

2. Période sur laquelle porte la notification

	2020	2021	2022
	<b>Millions de DKK</b>		
Restitutions UE	0,0	0,0	0,0
Financement national	8,8	0,0	0,0

3. Objectif général et/ou objet de la subvention

Le but est d'indemniser les pêcheurs pour les pertes de revenus liées à la réduction des quotas de cabillaud dans la mer Baltique en 2020.

4. Fondement et législation

Fondement juridique: Ordonnance n° 1017 du 19 juin 2020.

Crédits ouverts au titre de la Loi de finances, paragraphe 24.63.10.60.

5. Forme de la subvention

Dons.

6. À qui et comment la subvention est accordée

Indemnisation des pêcheurs de cabillaud pour les pertes de revenus dans la mer Baltique en 2020.

7. Montant de la subvention

Le montant maximal du don est de 223 500 DKK par demandeur et le montant minimal est de 15 000 DKK.

8. Durée de la subvention

Durée du programme: du 1<sup>er</sup> juin 2020 au 12 août 2020.

9. Données statistiques permettant d'évaluer les effets de la subvention sur le commerce

Aucun renseignement pertinent n'est disponible.

**7.2.6 Indemnisation des pêcheurs d'anguille en eau de mer**1. Titre du programme de subventions en français et en danois

Indemnisation des pêcheurs d'anguille en eau de mer (*de minimis* nationale).

*Kompensation til ålefiskere i saltvand.*

2. Période sur laquelle porte la notification

	2020	2021	2022
	Millions de DKK		
Restitutions UE	0,0	0,0	0,0
Financement national	0,0	0,0	0,0

3. Objectif général et/ou objet de la subvention

Le but est d'indemniser les pêcheurs pour les pertes de revenus liées à l'interdiction de la pêche commerciale à l'anguille en eau de mer du 1<sup>er</sup> novembre 2018 au 31 janvier 2019.

4. Fondement et législation

Fondement juridique: Ordonnance n° 321 du 29 mars 2019.

Crédits ouverts au titre de la Loi de finances, paragraphe 24.63.10.20.

5. Forme de la subvention

Dons.

6. À qui et comment la subvention est accordée

Indemnisation des pêcheurs d'anguille pour les pertes de revenus entre le 1<sup>er</sup> novembre 2018 et le 31 janvier 2019.

7. Montant de la subvention

Le montant maximal du don est de 223 500 DKK par demandeur et le montant minimal est de 10 000 DKK.

8. Durée de la subvention

Durée du programme: du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 30 avril 2019.

9. Données statistiques permettant d'évaluer les effets de la subvention sur le commerce

Aucun renseignement pertinent n'est disponible.

**8 MINISTÈRE DES AFFAIRES ECCLÉSIASTIQUES**1. Titre du programme de subventions en français et en danois

Programme de soutien aux petites îles.

*Støtte til projekter på de små øer (Ø-støtte).*

2. Période sur laquelle porte la notification

	2020	2021	2022
	Millions de DKK		
Restitutions UE	0,0	0,0	0,0
Financement national	Dons	3,3	4,3
	Prêts	2,1	1,7

3. Objectif général et/ou objet de la subvention

L'objectif est de maintenir et de soutenir les communautés locales des 27 plus petites îles habitées:

Aarø, Agersø, Anholt, Askø (y compris Lilleø), Avernakø, Baagø, Barsø, Birkholm, Bjørnø, Drejø, Egholm, Endelave, Fejø, Femø, Fur, Hjarnø, Hjortø, Lyø, Mandø, Nekselø, Omø, Orø, Sejerø, Skarø, Strynø, Tunø et Venø.

4. Fondement et législation

Ministère des affaires ecclésiastiques. Fondement juridique: Loi n° 787 du 21 juin 2007, telle que modifiée par la Loi n° 1336 du 19 décembre 2008, et Loi n° 628 du 9 juin 2016.

5. Forme de la subvention. À qui et comment la subvention est accordée. Montant de la subvention

L'objectif du programme de soutien est d'éviter le dépeuplement des 27 îles susmentionnées.

Bien que l'objectif principal de la subvention soit de préserver les emplois existants et d'en créer de nouveaux, un large éventail de projets et d'activités sont soutenus. La subvention est principalement accordée à des projets visant à créer ou développer des activités dans les secteurs suivants: production, transformation, services, tourisme et culture, ainsi que des projets qui favorisent la vie sociale dans les communautés insulaires (restauration des salles des fêtes par exemple). Tout le monde, y compris les autorités locales, les particuliers, les organisations, les institutions et les entreprises, peut faire une demande de subvention. Les conditions à remplir pour bénéficier du soutien figurent dans les lignes directrices pour le dépôt des demandes publiées deux fois par an par l'Agence de la planification et du développement rural. La subvention peut être accordée à des projets spécifiques sous forme de don ou de prêt sans intérêt. Les prêts sont accordés à des particuliers et à des entreprises jugés capables de bénéficier des investissements réalisés avec les fonds consentis.

6. Durée de la subvention

Programme permanent. Il s'agit de prêts sans intérêt sur 10 ans, sans remboursement au cours des 3 premières années. Les dons doivent être utilisés conformément aux conditions définies.

7. Données statistiques permettant d'évaluer les effets de la subvention sur le commerce

Aucun renseignement pertinent n'est disponible.

---